Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

	Coloured covers / Couverture de couleur			Coloured pages / Pages de couleur
	Covers damaged / Couverture endommagée			Pages damaged / Pages endommagées
	Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée			Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
	Cover title missing / Le titre de couverture manque	~	2	Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
	Coloured maps /			Pages detached / Pages détachées
	Cartes géographiques en couleur	/		Showthrough / Transparence
	Coloured ink (i.e. other than blue or bla Encre de couleur (i.e. autre que bleue d			Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
	Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur Bound with other material / Relié avec d'autres documents			Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
	Only edition available / Seule édition disponible			Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / II se peut que
	Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.			certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.
/	Additional comments / Commentaires supplémentaires:	Pagination continue.		

Progres.

Vol. III.

Contemporains Illustres.

LORD JOHN RUSSELL.

Che sara sara.

(Suite et fin.)

Il proposait d'ôter la franchise à tous les bourgs ayant moins de deux mille habitants; il n'accordait plus qu'un représentant au lieu de deux a tous les bourgs dont la population ne dépassait pas quatre mille âmes; par ce moyen, cent cinquante sièges devenaient disponibles dans le parlement, pour être répartis entre toutes les grandes villes non représentées jusqu'alors, et les principaux comtés, dont la représentation etait doublée. Celle de Londres était portée de huit à seize membres: les tenanciers à 40 shillings étaient conservés.-Les corporations fermées des villes subissaient le sort des bourgs pourris; leur privilége exclusif était remplacé par une disposition accordant le droit électoral à tont propriétaire ou locataire d'une maison d'un revenu annuel de 10 livres sterling.-Le nombre des membres de la chambre subissait une di-

Il faltut à lord John Russell une infatigable vigueur pour résister aux attriques multipliées des tories ; il défendit son projet, article par article, avec une opiniatre persevérante, réfutant toutes les objections, et opposant aux fureurs de ses adversaires tantôt une mison haute et ralme, tantôt une froide et pénétrante ironie. Le bill échoua d'abord à la chambre des communes ; le cabinet whig offrit sa démission au ni, qui préfera dissoudre le parlement et en appeler au pays. Les élections, opérées au miheu de la plus vive agitation, produisirent une mijorité favorable au bill, qui fut adopté, le 21 septembre 1831, par 345 voix contre 236. Cependant la victoire n'était pas gagnée;

restait à faire passer le bill à la chambre des pairs. Il y fut porté par lord John Russell, le 7 ctobre, et rejeté sans amendement. Trois jours après, la chambre des communes fit une déclaration où elle déplorait la résolution de la chamhre haute, persistant dans son adhésion aux principes du bill, et proclamant que les ministres avaient bien mérité de la patrie.

Le parlement fut prorogé ; l'Angleterre était en feu ; les pétitions, les associations, les insur-rections se multipliaient ; on demandait à grands cris le maintien des ministres et la création d'un teris le manuel des infinites et acreation d'un nombre de pairs suffisant pour assurer le succès du bill. Le parlement se réunit de nouveau le 6 décembre, et lord John Russell reparut à la chambre des communes avec un nouveau bill contenant quelques modifications ; il fut ac-cepté comme le premier, et porté derechef à la chambre haute ; il y subit l'épreuve des deux premières lectures au milieu des débats les plus orageux ; la troisième fut renvoyée après Pâques. Lassé de la résistance acharnée de la chambre haute, le ministère whig demanda au roi une nouvelle création de pairs ; le roi refuse ; le ministère donne sa démission, elle est acceptée ; la nation entière se soulève ; la chambre vote une nouvelle adresse au roi, pour exprimer ses regrets du changement d'administration; les tones s'efforcent vainement de composer un cabinet; ils ne peuvent y parvenir, et le roi est obligé de rappeler le 16 mai les ministres qu'il avait renvoyés le 9. Impuissante à lutter plus longtemps, et menacée d'une fournée par le ministère, la chambre haute cède enfin ; après une protestation solennelle, lord Wellington déserte son hanc, suivi de cent tories, et en leur absence le bill passe, le 4 juin 1832, à une majorité de 106 voix contre 22 ; il reçut la sanction royale le 7 du même mois, au milieu des transports de l'allégresse publique.-C'était le primitif de lord John Russell, saufquelques modifications de détail.—Ainsi le nombre total des députés n'était pas changé; il restait toujours fixé à 658, Cinquante-six bourgs étaient privés de la franchise; trente ne nommaient plus qu'un député au lieu de deux ; trente-deux tilles ou comtés, jusque-là privés de représen-tation, recevaient le droit d'élire chacun deux députés, et vingt autres en nommaient chacun un. En somme, l'Angleterre y compris le pays de Galles, nommait 500 députés, l'Irlande 105, l'Écosse 53. En cherchant le rapport de ces nombres au chiffre de la population dans les trois pays, il se trouve que l'Angleterre a 1 re-Présentant pour 28,000 ames, l'Écosse 1 pour 38,000, et l'Irlande 1 pour 76,000.

Tel est en substance ce fameux bill de reforme; s'il laissa subsister, ainsi qu'on peut le voir par les chiffres que je viens de poser, une disproportion choquante dans la représentatation de chacun des trois pays qui constituent le myaume-uni, il n'en porta pas moins le nombre bial des électeurs de quaire cents mille à un million; en détruisant les bourgs pourris et le

privilége des corporations, il débarrassa le prin-cipe de l'élection libre des fictions immorales qui l'étoussaient ; le parti tory se crut ou plutôt feignit de se croire frappé à mort ; il n'en était rien pourtant, car le bill, si hostile qu'il fût à la haute aristocratie, lui laissait encore de nombreux moyens d'influence dont elle a su profiter avec une merveilleuse sagneité. Les whigs, aristocrates moderés, mais foncièrement aristocrates, tout en portant le scalpel dans la partie la plus gangrenée de l'ancien système, n'osèrent par respect pour les traditions feodales, toucher à l'institution des france-tenanciers (freeholders) électeurs à 40 shillings de revenu. On conçoit sans peine quelle garantie d'indépendance peuvent présenter de tels électeurs ; bien plus, les tories arrachèrent aux auteurs du bill la concession du droit électoral aux fermiers même sans baux (tenants of will.) à la seule condition de payer une ferme de 50 livres strl.; disposition qui, combinée avec l'obligation de voter au scrutin ouvert, maintint ces fermiers dans un état obligé de dépendance vis-à-vis des grands proprietaires. Aussi le parti tory, décimé aux deux tiers lors de la première élection générale qui suivit le bill de réforme, n'a-t-il pas tardé à se renforcer de plus en plus aux élections de 1835, 1837 et 1841. Il est aujourd'hui maître du pouvoir à une imposante majorité; mais il ne l'est qu'à la condition de continuer, pour ainsi dire, le système de ses adversaires. de réforme fut le premier pas des whigs dans la voie des innovations ; ils ne s'y arrêtèrent plus, et, pendant dix ans, malgré les attaques d'une opposition chaque jour plus redoutable, ils n'ont pas cessé de porter la cognée aux branches du vieil arbre. Je ne puis qu'énumérer ici succinctement toutes les reformes qu'ils ont tentées ou accomplies, mais cette énumémition suffira pour mettre le lecteur à même d'apprécier les titres de lord John Russell à l'estime des contemporains et de la postérité ; car c'est l'illustre descendant des Bedford qui, durant ces dix années, a commandé avec éclat, discipliné, contenu et guidé la grande armée des réformistes ; c'est à l'nide de son talent d'orateur, plus sévère que brillant, mais plein de force et de logique, et de son influence de chef de parti, que le premier ministère whig, celui de lord Grey, est parvenu, de 1832 à 1834, à lutter pour la première fois avec avantage contre les abus de l'organisation aristocratique du pays c'est par lui que l'église protestante d'Irlande se vit d'abord frappée par la suppression de dix évéchés et d'une foule de sinécures ecclésistiques elles par la suppression de dix évéchés et d'une foule de sinécures ecclésistiques elles par lui de l'acceptant clésiastiques ; c'est par lui que fut soulevée pour la première fois l'importante question de la mutation des dimes en une rente foncière ; et plus tard, quand le ministère Grey fut disloqué, quand lord John Russell fut devenu, sous le ministère Melbourne, le chef réel du cabinet, c'est lui, c'est à ses efforts persévérants que revient l'honneur de la réforme des corporations municipales, qui composaient une sorte d'état dans l'état, de la convertion définitive des dimes en une rente foncière, de la refonte de l'ancienne loi des pauvres, qui, au lieu de por-ter remède à une de plaies les plus cruelles de l'Angleterre, ne tendait qu'à l'élargir ; c'est en-core lord John Russell qui a présidé aux inno-vations accomplies dans l'état civil et l'instruction publique, à l'adoucissement des lois crimi-nelles, à la répartition plus égale des revenues ecclésiatiques, et au complet affranchissement des esclaves. Si, sur les deux questions im-portantes des taxes et de la nature des propriétés de l'église, il n'a pu faire triompher les idées modernes, il a du moins préparé l'opininion publique à une solution qui s'effectuera tôt ou tard dans ce sens .- C'est enfin lord John Russell qui, après une lutte glorieuse, tombant du pouvoir, vaincu sous le nombre, a lancé comme un Parthe à ses ennemis victorieux la formidable question de la liberté commerciale et de la taxe

Telle est en résumé l'existence de lord John Russell; elle est pure, noble et belle; elle lui a valu à bon droit la confiance, l'affection de ses ans de ministère, non-seulement il n'a point été amoindri (chose rare) par l'exercice du pouvoir, mais il est sorti des affaires plus grand qu'il

Sa vic privée a toute la dignité austère et simple qui caractérise sa vie publique.

Homme d'état de premier ordre, lord John Russell est de plus un écrivain distingué. Il a publié divers ouvrages sérieux d'un haut intéret, et dont je ne puis donner ici que les titres. Le premier est intitulé: Essay of the history of the English gouvernment and constitution: second, Memoirs of the affairs of Europe, from the peace of Utrecht to the present time (trois volumes ont paru, mais l'ouvrage n'est pas encore achevé.) Il a publié un troisième onvenge, The establishment of the Turks in Europe; et ensin un quatrième moins important, sous ce titre: The causes of the French revolu-Lord John Russell a composé de plus en 1823, une tragédie intitulée : Don Carlos, or persecution, qui n'eut pas de succès au théa-

Pour compléter cette notice, il ne me reste plus qu'à reproduire un portrait de l'homme et de l'orateur, trace par un écrivain anglais;

Lord John Russell est un tout petit homme, qui n'aurait pas 5 pieds de vos mesures; son exiguité le rajeunit presque; on ne lui donne-rait pas les 50 ans qu'il a. Une tête large par le front, mince par le menton, formant un peu le triangle; des cheveux châtains, courts et clairsemés, de grands yeux surmontés de sourcils bien arques, un visage pale, calme, doux et slegmatique, où perce une arrière-sinesse voilà ce qui frappe en son air; sa saçon de dire est parfaitement d'accord avec son extérieur modeste et paisible; sa voix est faible, mais distincte; tandis qu'il parle, son corps ne s'anime guère plus que son discours; toute son action consiste à glisser sur son dos sa main gauche pour aller saisir le coude de son bras droit, et a se balancer indéfiniment dans cette attitude. Il s'exprime simplement et suns efforts: sa phrase est froide et seche, mais claire et concise. Ecrivain plus serré qu'élégant, il appor-te dans ses improvisations, ses habitudes de style écrit....Il ne dit que co qu'il est nécessaire de dire, mais il dit tout ce qu'il veut dire; son sarcasme, bien que glacé, n'en est pas moins incisií; la lame du poignard n'a pas besoin d'être rougie au seu pour blesser proson-dément. Sa sérénité est inexpugnable; il est aussi parfaitement calme à la défense qu'à l'attaque ; il n'a point ces étincelles soudaines qui électrisent et embrasent une assemblée, mais il a cette lucur paisible et constante qui la guide et l'éclaire. C'est un esprit serieux, plein d'i-dées applicables, résumées et résolues.

sport by caronique

DE PARIS.

Février 1846.

(Suite.)

Mais laissons de côté le lansquenet et passons à des scènes plus calmes et plus dignes. Di-manche dernier, les portes de l'Abbaye-aux-Bois se sont ouvertes à une société nombreuse et choisie. Mme Récamier avait convoqué le han et l'arrière ban de ses nombreux amis pour entendre Mlle Bertrand, jeune prima-donna récemment arrivée d'Italie. Par un rare privilége, dont seule elle a le secret, Mme Récamier a conservé par l'aménité de ses manières et les gràces de son esprit, l'empire qu'elle dut autrefois aux charmes de sa personne et aux séductions de sa beauté. La réunion offrait un spectacle intéressant par le grand nombre de célébrités qui la composaient et par les contrastes que l'on y remarquait. Dans l'embra-sure d'une fenètre étaient assis M. de Châteaubriand et M. le chancelier de France, le duc Pasquier; c'étaient le génie et le savoir-faire. Plus loin, M. le ministre de l'instruction publique tendait avec affectation à l'un des principaux membres du conseil royal, cette même main qui avait signé les fameuses ordonnances de décembre. M. Molé causait avec M. Alfred de Vigny, et les deux académiciens semblaient cette fois parfaitement d'accord sur leurs doctrines littéraires et dans l'appréciation de la politique impériale. Toutes les haines de partis, toutes les divergences d'opinions, les d'une femme dont le salon est pour ainsi dire un terrain neutre. Mile Bertrand qu'il s'agis-sait de juger, est jolie; elle possède une voix de contralto très étendue, et le profond sentiment musical qui l'animo rappelle le talent de la Pisavoni. Dans la scène finale de Romeole Giulietta, de Vaccai, Mlle Bertrand a obéi à une véritable inspiration tragique. Mlle Rachel qui faisait partie du brillant auditoire, vivement émue, est venue complimenter la jeune cantatrice et lui a prodigué des encouragemens d'autant plus précieux, que, joignant bientôt l'exemple au precepte, notre grand tragédienne a consenti à dire quelques vers d'un de ses plus beaux rôles. Cette agréable surprise a été accueilli avec la plus vive reconnaissance et a dignement terminé cette agréable matinée.

Après la tragédie, la sculpture; après Mlle Rachelle, le comte d'Orsay. Personne n'ignore que le comte d'Orsay est un artiste plein de talent et qu'il pourrait prétendre à l'Institut, si l'envie lui en prenait. Sa dernière statuette de l'empereur Napoléon, un petit chef-d'œuvre, n'en restait pas moins confiné dans les maga sins de Susse. Elle n'avait personne pour la vanter, pour la proner, et elle demeurait ensevelie au milieu d'une soule de platres indignes, désolé d'un abandon si injuste; le comte de.... se rappella qu'il avait promis de veiller sur l'œuvre de son ami. La première idée, et elle était bonne, fut de faire transporter la statuette au Jockey-Club. Jamais salle d'exposition ne valut les salons du Jockey-Club. Amoureux de toutes les gloires, amis des arts, généreux et prodigues, les membres du Club devaient s'intéresser à l'image du prince le plus populaire qui se soit assis sur le trône de France. Tout allait pour le mieux, lorsqu'un confit juste et

loyal crut devoir s'opposer à l'exhibition de la statuette impériale, et il avait mille fois raison. L'empereur n'a plus d'ennemis, il ne lui reste que des admirateurs. Tous les partis sont fiers de son génie conquérant et civilisateur ; sa mémoire ne périra jamais. Mais un Club est un salon public, qu'il faut prendre garde de trans-former en arene politique. Si vous admettez aujourd'hui la statuette de l'Empereur, pourquoi demnin n'admettrez-vous pas celle du roi Char-les X? Enfin tous les régimes qui ont gouverné la France depuis la révolution de 1789 auraient aussi au Jockey-Club, pour leurs statuettes, droit de hourgeoisie. Il n'y avait qu'un moyen de trancher la question; la statuette de l'Em-pereur a été soumise au scrutin secret. Sera-telle admise? Sera-t-elle ajournée? Januais si illustre candidat n'avait remis son sort aux hasards du serutin. Voyez-vous une pareille gloire blackbollée! Mais les membres du Jockey-Club avaient trop d'esprit national pour faire subje l'affant d'un refer de l'impart d'un pareille de la contract de l faire subir l'affront d'un refus à l'image du plus grand héros des temps modernes. Napoléon a été reçu à l'unanimité au Jockey-Club.

Le grand steeple chose, le steeple chose monstre, a triomphé de tous les obstacles ; il a obtenu un plein succès; les engagemens ont atteint le chiffre magnifique et inespère de quarante-deux nominations: Alice Gray, [Cattonian, à M. Eugène Crémicux.— Justirlitz, à M. Robert Cowens.— Pledge, à M. Edourd de la Motte. — Latitat, à M. Bewill.— Hack, à M. le baron -Latitat, a M. Bewill.—Hack, a M. le baron
Nathaniel de Rothschild:—Candia, à M. le
comte Curial.—Tiger, à M. J. Reiset.—Lancet, à M. Hay.—Culverthorpe, à M. Tilbury.
Eugène Sue, à M. Neales.—Eagle, à M.
Brooke,—Cure All, à M. Loft.—Vanguard, à
M. Oliver.—Ragman, à lord Edward Russell. —Veluti, à M. Martin.—Consul. à M. le baron L. de Rothschild.—May-Day, à M. Wells.—Sacrifice, à lord Glumis.—The Scavenger, Fox Berry, Jack, à M. le capitaine Pearce.—Regalia, à M. de Rodes.—Pioneer, à M. W. Taylor.—Little Tommy, à M. Veà M. W. Taylor.—Little Tommy, à M. Vevers.—Carlow, Chance, à M. Laubden.—The Premier, The Spy, à M. Collins.—Coheires, à M. Bradley.—Discord, à M. Drake.—Patriot, à M. Irwin.—Forester, Recruit, à sir W. M. Stanley.—Hawkstone, à M. J. Anderson.—Crasus, à M. le capitaine Campbell.—The Roarer, à M. le conte de Chesterfield.—Artful Dodger, à M. King.—The Page Wilton, à M. W. K. Rogers.—The Kicker, Grace Durling, à M. Le capitaine Oliver. Darling, & M. le capitaine Oliver.

Le 19 avril, la jolie vallée arrosée par des courans d'eau et encadrée d'arbres, car on nous promet des arbres de même des feuilles pour le 19 avril; la vallée qui se prolonge depuis Berny jusqu'à Vernières, changera son aspect, ordinairement si calme, pour prendre un air de fète; elle ne se reconnaîtra plus elle-même. C'est que de tous les environs, de vingt lieues à la ronde, de Paris surtout, une foule immense sera accourue, et se pressera pour voir un véritable steeple chase. Jusqu'à présent nous n'en avions en que des parodies. Le terrain a été admirablement choisi et disposé. Des tribunes adossées à la route do Versailles à Choisy, on déseigne de la courte le relieu Destroy et de la courte de la co couvre toute la vallée. De chaque côté de la ligne que les chevaux auront à parcourir, les cavaliers et les voitures se rangeront et formeront une haie vivante ; les jockeys seront pesés devant les tribunes et en vue des spectateurs. Pendant le pesage on aura tout le temps d'admirer des chevaux de pur sang, tels qu'il en vient peu en France, et qui réunissent presque la vitesse des chevaux de course à la vigueur des chevaux de chasse. Pendant quatre milles, on les verm bondir sur le terrain le plus lourd, et franchir les obstacles les plus terribles avec des poids de 140 et de 180 livres; et parmi eux il en est plus d'un dont les propriétaires refuseraient 10,000 fr. Les chevaux les plus en réputation en Angleterre ont été engagér, en première ligne Vanguard, Eagle, Ragman et the Page, et voilà pour les chevaux; quant aux sports-men, ce sont les promiers; lord Chesterfield, lord Edward Russel, lord Glamis, sir Massey

Stanley. La meilleure tribune est réservée aux sous cripteurs, à ceux qui ont fondé le prix du steeple chase; seuls ils pourront entrer dans l'espace compris entre les tribunes et les voitures et assister au pesage.

Quel magnifique spectable ! les chevaux s'élancent; d'abord aux pieds des specinieurs, c'est une haie et un booh qu'ils franchissent; puis une rivière artificielle, défendue par une autre haie, enfin les redoutables clôtures du pare d'Anthony. Une fois dans les prairies de Verrières, ils reviennent sur leurs pas, retraversent le pare, sautent de nouveau la rivière et terminent la course au milieu des spectateurs. après avoir parcouru quatre milles et franchi vingt obstacles des plus difficiles.

Un moment les commissaires ont craint d'être obligés de renononcer à cet admirable tracé. Le parc était le complément indispensable de cette belle course ; sans le parc plus de steeple chase. Après avoir obtenu du propriétaire la la permission de traverser son parc, il fallait encore obtenir de lui le racrifice de quelques arbros trop rapprochés et qui rendaient impossible le passage des cavaliers. Un chanteur tient à

sa voix, une danseuse à ses jambes, un ministre à son porteseille, un propriétaire peut bien tenir à ses arbres. La négociation était délicate et demanduit une certaine habileté. La cause du steeple chase a été chaudement plaidée par le comie de Naublanc, et choso aussi rare qu'heu-reuse, elle a trouvé presque des avocats dans ceux qu'elle semblait avoir pour adversaires. Les propriétaires se sont laissé attendrir aveo une grâce qui double lo prix de leur bonne vo-lonté. Autrefois le parc appartenait à M. Mi-chalon. ex-carrossier de la cour; il appartient aujourd'hui à son fils, M. Michalon, et à M. Garnier, son gendre. Les sportsmen de Paris leur doivent des remercimens.

Le prix, qu'on ne l'oublie pas, est de 10,000 fr., les entrées, à 500 fr. chaque, s'élèvent à 21,000 fr. ce sera donc une somme de 31,000 fr. pour le vainqueur.

Après cette mémorable course, on espère que la journée se terminera pur une steeple chase de gentlemen-riders. Le propriétaire de l'auberge du Bauf-Couronné a déjà loué des fenètres de sa maison à raison de 100 fr. l'une. Qui sait si la veille de la course elles ne seront pas cotées à la Bourse avec prime?

Mais tous nos plaisirs ne se concentrent pas dans les bals et dans les hippodromes. Les théatres sont un besoin de première nécessité our Paris. Le goût du thâtre est inné dans la hourgeoisie parisienne ; c'est pour elle un délassement de ses travaux, une consolation de ses peines, et on ne saurait raconter tous les petits manéges, toutes les transactions galantes, qui so commettent pour obtenir des billets de spectacle. Un ancien pensionnaire de la Co-médie-Française, qui, pendant trente ans, y joua les utilités, avait compris tout le parti qu'il ouvait tirer d'une habile distribution de billets de faveur. Cet artiste ne touchait que de faibles appointemens, et cependant c'était un fin gourmet. Graces à d'aimables et de spirituelles flatteries près des sociétaires, billets ne lui manquaient pas; il en avait toujours les poches et les mains pleines. Il imagina, à l'aide de ses billets de faveur, de faire connaissance et de se lier d'amitié avec tous les mattres d'hôtel des grosses maisons de Paris, avec les premiers fournisseurs de comestibles et de bons vins. Il était purvenu à établir ontre le service de ses billets et le service de sa table une telle concordance et une telle régularité, que co n'étaiont chaque jour pour lui que fins diners, savou-reuses primeurs, vicilles houteilles de Bourgegno ou de Bordeaux oubliées, venaisons prohi-hies et rarctés gastronomiques de toutes les par-ties du monde. Marivaux, Molière, Corneillo et Racine, Talma et Mile Mars, étaient les Dieux pourvoyeurs de sa table et les ogens secrets des ouissances de son estonisc. Que de cours jeunes et innocens, que de cœurs même expéri-mentés se laissent entraîner et séduire par des assiduités de billets de spectacle! Tout ce qui touche au theâtre est donc événement à Paris : il n'est question, depuis quelques semaines, quo d'un privilège nouveau qui serait accordé à M. Alexandre Dumas. Nous ne répéterons pas co qui a été dit et amplifié à ce sujet ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'hier lundi seulement, la commission de surveillance des théâtres a été appelés à donner son avis à la fois sur la suppression de trois théâtres, des Funambules, du théâtre de M. Comte, dit-on, et sur la créntion d'un théâtre nouveau. Nous avons de fortes raisons de croire que ces mesures seront approuvées par la commission et très prochainement signées par le ministre de l'intérieur. Noue avons été attendri hier par le plaidoyer,

olein d'esprit et de style, de George Sand, en faveur de Deburcau; Deburcau, comme le dit ce grand écrivain, le dernier des Pierrols au point de rue de l'histoire, le premier des Pierrots au paint de vue de l'art et du lalent! Nous saisons des voux avec George Sand, pour que l'artiste survive au théâtre qu'il a illustré.

CHARLES DE BOIGNE.

CHEMIN DE FER.

-Puisque les chemins de ser sont toujours la furia francese, voici un relevé qui intéressera tout le monde: c'est celui de la grande ligno vertébrale qui se forme en Europe depuis l'em-bouchure du Tuge jusqu'à Kænigsberg, capitalo de la Prusse orientale.

Voici le dénombrement et les longueurs des tronçons qui composeront cette ligne gigantesque: 10. De Lisbonne à Madrid, par Alcantara. Almaraz, Talavera, Escolona, kilomètre 560

20. De Madrid à la frontière de France près Bayonne, par Calatayud, et Pampe-

30. De Bayonne à Bordeaux 180 40. Do Bordeaux à Orléans par Angoulôme, Poitiers, Tours. 460 50. D'Orléans à Paris, ouvert à la cir-

culation depuis 1843 133 60. La grande ligne du nord, de Paris par Creil, Clermont, Amiens, Arras, &

Lille et Valenciennes 336 70. De la frontière de France, ou plutôt de Valenciennes à Bruxelles So. De Bruxelles à Liègo, exécuté par

le gouvernement belge 90. De Liège à Aix-la-Chapelle et à

.18

Cologne; livré à la circulation depuis 1843 166 100. De Cologne par Minden, Nanovre, Hidelsheim à Brunswick; en construction 110. De Brunswick par Magdebourg à 160

Berlin ; terminė 120. De Berlin à Stettin, sur la mer Bultique; totalement terminé

130. De Stettin par Stolpe, Dantzig, Elbing à Kænigsberg; en exécution sous la conduite des ingénieurs du gouvernement prussien

Longueur totale de la grande ligne européenne, de Lisbonne par Madrid, Bayonne, Bordeaux, Orlouns, Paris, Bruxelles, Aix-In-Chapelle, Cologne, Hanovre, Brunswick, Berlin, Stettin, Dantzig a Konigsherg, trois mille quatre cent vingt kilome-

Outre cette grande vertèbre de fer, nous voyons encore se former à tenvers l'Europe deux autres lignes longitudinales non moins importantes, mais beaucoup moins avancées. La première serait la ligne centrale partant de l'embouchure de la Loire et passant par Paris, arrivant au Rhin près Mayence, traversant les provinces intérieures de l'Allemagne, c'est-à-dire la Hesse la Turinge et la Saxe, coupant la Silésie et passant par Breslau. Cette grande ligne arriversit sur le territoire polonais, près Wielun, pour se souder, à Petrickau, avec la ligne de Varsovie à Cracovie, qui est aujourd'hui en construction. De Varsovie, cette grande lizne centrale européenne devra se prolonger à travers la Lithuanie et la Russie blanche jusqu'à Moscou et nu delà, pour rencontrer la grande artère navigable des états de l'Empereur, la mère des caux de la Russie, le Wolga (en russe, Matuchka-Wolga.)

Quand toutes ces lignes seront exécutées, et cela ne tardera guère, au train dont elles marchent, il est évident qu'une grande révolution s'opérera dans les communications des peuples. Les guerres, par exemple, deviendront très-difficiles on très courtes, et le commerce international prendra des dimensions et une activité qui effrayent l'immagination; à moins cependant que les viadues do ces belles lignes, s'écroulant comme vient de faire celui de Barentin sur le chemin du Havre, n'engloutissent des milliers de voyageurs sous leurs débris, et que les catastrophes de chemins de fer ne déciment les populations, comme autrefois la guerre, la peste et la famine.

Les chasses sont très-nombreuses et trèsbrillantes depuis que le soleil veut bien nous payer l'arrière de la demière saison. En Vendée surtout, on chasse le loup, le cerf et le sanglier avec toute l'appareil et toute l'ardeur du moyen age. Fatigués de l'inaction d'une longue paix, les fils de ces grands capitaines vendéens que Nanoléon nominait des géants, déchargent le trop-plein de leur bravoure sur les petites et grosses bêtes du bocage et des Marches angevines. Les derniers beaux jours des mois d'octobre, de novembre et de décembre 1845 ont vu. dans le pare Soubise et dans la fôtét de Vezin des équipages de chasseurs, de piqueurs et de chiens qui se comptaient par centaines, et qu'un brillant cortège de châtelaines accompagnait en calèche, à travers dix et quinze lieues de pays, jusqu'au solennel et terrible moment du dernier soupir de la bête. A la tête de ces infatigables cavalcades figure ordinairement le général de La Rochejaquelein, avec sa merveilleuse balafre de la Moskowa ; et rien qu'a voir la superbe facon dont il lance et domine ses chevaux et ses chiens, dont il manie la carabine et le conteau de chasse on reconnaît ce digne frère du héros vendéen, dont l'Empereur fit malgre lui un de ses meilleurs capitaines.

-Le prince Albert, mari de la reine Victoria, a dernièrement acheté 3,800 fr. Phabit que portaient l'amiral Nelson à la bataille de Tratalgar. On a rappelé à cetto occasion le prix excessif de quelques reliques illustres. L'habit de Charles XII à Pultayya fut vendu, en 1825, à Edimbourg, 560,000 francs; en 1816, lord Shaffesbury paya 16,550 fr. une dent de Newton on'il porte encore sur une bagne. Un anglais offrit, sous la Restauration, 100,000 fr. d'une dent d'Eloise, locsqu'on transporta ses restes nux Petits-Augustins. Le crane de Descarte, ô contraste! fut donné à Stockholm, en 1820, pour 99 fr.! une canne de Voltaire a été vendue 500 fr. : une veste de J.-J. Rousseau, 959 fr.; sa montre en cuivre, 500 fr. la perruque de Kant, 200 fr; celle de Sterne, 5,350 francs. On se souvient enfin que le chapeau de Napoléon à la bataille d'Evlenu a été acheté, en 1835, 1,920 fr. par le docteur Lacroix. Il résulte de ce relevé que les Auglais ont toujours en la palme entre les amateurs de bric-à-brac.

– কাষ্ট্ৰাত-----

CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

Ségue de Lundi 30 Mars, 1816.

M. Christic demanda si le convernement se proposait d'introduire une mesure concernant la Tenure Féodale, dans le Bas-Canada.

M. le procureur-général Smith répondit qu'une loi ayant été passée dans la dernière session, pour autoriser ceux qui possèdent des terres sous la Tenure Féodale, à commuer, il pensait qu'il no fallait pas changer cotte mesure, avant d'avoir fait expérience de ses resultats.

M. Christie proposa qu'il fût nommé un comité de 7 pour s'enquérir des dépenses que nécessitent les commutations.

M. le procurour-général Smith dit que ces dépenses ayant été autorisées par un acte impérial, il serait inconvenable de mettre en doute lour légalité.

M. Christio ne voulait pas mettre en doute la légalité des dépenses qu'exigent les commutations, mais connaître leur étendue, afin de voir si elles dépassaient le montant autorisé par

M. le procureur-général Smith,-Si l'honora

ble membre s'étnit adressé au gouvernement, il aurait peut-être obtenu l'information qu'il demande.

M. Aylwin dit qu'il n'était pas satisfait des réponses de l'hon, procureur-général; il ne s'agissait pas de la légalité des dépenses, mais de leur montant.

Il se leva alors une discussion au sujet des honoraires, M. Smith prétendit qu'ils appartenait au procureur-general.

M. Aylwin.-La question des honoraires s'éleva lorsque j'avais l'honneur d'être officier du gouvernement sous Phon, membre pour Terrebonne. Son honorable ami, alors procureur-général, refusa de recevoir ces honornires, et lui M. Aylwin, y acquiesça pour deux raisons, premièrement, parce qu'il (M. L.) était son rieur, et ensuite parce qu'il pensait que M. La-fontaine fesait bien. Mais les honoraires s'accumulèrent, et furent alors remis-entre les mains du secrétaire provincial ; je ne sais ce qu'ils sont devenus ensuite. Le gouvernement devrait se passer de ces déponilles; l'intention de l'acte impérial n'était pas d'empécher les commutations par des honoraires exhorbitans.

M. Smith, dit qu'il n'était pas vrai que son prédécesseur cût refusé de prendre les honoraires dont il était question.

M. Lafontaine, repondit que M. Smith, avait probablement reçu cette information de son clerc mais qu'elle n'était pas correcte. En acceptant sa place, il (M. L.) avait continué à employer le même clere que son prédécesseur ; et ayant été quelque temps malade, les honoraires furent recus par son clere; mais aussi qu'il connut ce qui en était il avait ordonné de faire cesser cette

Mardi, le 31 mars, 1846.

Bill des Notaires .- M. Laurin, dit qu'il ne s'était pas d'abord proposé d'introduire de non-veau cette année un bill pour régler la profession, du notariat, mais, que le bill, introduit par l'hon, president du conseil avait produit, et à juste titre, un tel mécontentement qu'il se voyait romme forcé de présenter de nouveau le sien, afin d'empécher l'adoption de celui du président du conseil. L'hon, président prétendait que con hill devait reméder à l'imprance des cotaires ; mais il ctart facile de voir que ce ne serait pas du tout le cas ; ce bill ne prenait pas la profession dans son origine ; la plupart de ses clau-sea ne renfermaient que la répétition de quelques lois déja existantes, il ne présentait rien qui fut de nature à améliorer la profesion ; tout y était inutile ou mesquin, en un mot, ce n'était que les élucubrations du cerveau affaisé du vénérable président. C'est pourquoi, il (M. Laurin) se voyait obligé d'amener devant la chambre ce bill qui n'était pas comme celui de l'hon, président, son chef-d'œuvre en ce genre, mais qui était dù à MM. Girouard et LaFontaine,
M. Berthelot, Il paraît que l'hon, président

a cru que lui seul entendait la législation. Je sais pourtant d'avis que la mesure introduite par l'hon, membre pour Lotbinière, est infiniment meilleure que le bill de l'hon, président qui n'est qu'un assemblage de mots itantiles, et qui ne renferme pas une idee nouvelle. Le dernier clere avocat ou notaire connaît tout ce que contient ce bill. Je défie l'hon, president de me citerane scule clause de son bill que je ne puisse trouver dans les dispositions quelques lois déjà existantes. Il lui sied mal d'essayer a faire rejeter de cette chambre une mesure qui avait été introduite par un jeune homme qui n'a pent-être pas, il est vrai, son expérience, mais qui représente un grand comté et montre un zèle constant pour son pays, pour lui en substituer une autre pleine d'inutilités et de minuties. M. Viger nous a fait un discours sur les fraudes qui sont venus à sa connaissance personnelle, et il n'en-dit pas un mot dans son bill. La scule cause qui a porté M. Viger à introduire de nouvelles lois pour régler la profession du notariat, est qu'il n'avait pas étudié celles qui existent déjà ; et le fait est que bien souvent la paresse est telle dans des individus qu'ils niment mieux faire des bills qui ne pourvoient à rien du tout, que d'étudier des lois en forces

M. Cauchon, suggérait, afin d'éviter les contradictions que les deux bills fussent sonnis au même comité. Il suggerait aussi à MM. Viger, et Laurin, de considérer attentivement un sujet d'une aussi grande importance. Les lois doivent être mûrement considérées, et l'on-doit législater le moins possible. Puisque le vénérable Président nous parle si souvent de son amour de la patrie, il deviait faire attention aux résultats que peuvent produire des lois faites trop précipitamment. Il est vrai que la professsion du notariat a besoin d'amélioration. Il importe surtout que l'on améliore la moralité et l'éducation des notaires, et qu'on rende la profession plus respectable. Il y a des notaires qui rava-lent la profession; on en voit qui font des actes pour 30 sous et même pour 15 sous ; la science ne devrait pas être appréciée a un si bas prix, M. Laurin, de ne pas mais il suggérerait à presser son bill, et à M. Viger de soumettre le sien au même comité, afin qu'il fasse un choix

M. Viger dit qu'il ne voulait que relever les expressions dont s'étaient servis quelques ho-norables membres ce jour là, et dans la discussion précèdente, et faire remarquer qu'elles étaient bien loin de répondre à la dignité des fonctions dont les honorables membres étaient revêtus. Il demandait ce que l'on devait penser de traits d'éloquence comme ceux de " la " chètive mesure, l'avorton le bill, l'affaisse-" ment du cerveau du président du conseil," et autres expressions de même nature. Il faisait remarquer que si les honorables membres ne le respectaient pas lui-même, ils devaient quelques égards à la situation dans laquelle il se trouvait placée : que les honorables membres devaient sentir, comme il le leur avait déià fait romarquer qu'ils devaient s'abstenir de tenir un semblable languge, pour l'honneur de cette chambre, pour l'honneur de leur pays, pour leur

Jeudi 2 avril 1846.

Election contestee d'Oxford .- M. Smith de Frontenac, en faisant motion que la pétition de M. Riddel au sujet de l'élection contestée d'Oxford fût référée au comité des priviléges et élections dit que lorsqu'il avait introduit la pétition pour la première fois, le comité des privilèges n'était point formé, et pendant quelques jours ensuite, la chambre s'étant occupée l'une autre question relative au comité de l'élection, il n'avait pas voulu pendant la discussion sur cette question, presser la présente mo-

L'hon. M. Baldwin doutait que la chambre pût accueiltir la pétition, il pensait que le conité nommé pour examiner l'élection avait scul le pouvoir de décider cette question comme toutes les autres qui s'élèveraient pendant

M. l'Orateur dit que, si le comité avait autorité pour décider cette question, la chambre

M. Smith de Frontenae.—Voici la question, M. Riddell se plaint qu'un ordre de cette chambre qui enjoignait d'échanger les listes des voteurs n'a pas été exécuté.

M. Johnson dit qu'il n'y avait devant la chambre aucune preuve à l'appui des faits allégués dans cette pétition ; il ne comprenait pas ce qu'on voulait faire; il regardait comme un simple mouvement politique de faire sortir un homme et d'en faire entrer un autre ; il serait le dernier à donner un vote d'élection pour le monsieur uni contestait l'élection, mais il serait aussi le dernier à refuser de lui rendre jus-

M. Williams .- Il est très-clair que la chambre ne saurait prendre cette pétition en considération; le comité de l'élection centestée a seni ce pouvoir.

M. Gowan ne voyait aucune obligation à la motion, il la croyait très-à-propos. Si la cham-bre doutait qu'elle pût accueillir la pétition, c'était au comité des privilèges de s'enquerir des faits et d'en faire rapport à la chambre.

L'hon, M. Morin.—Le comité des priviléges et élections est un reste du vieux parlement du Bas-Canada; ce n'est un comité d'élections qu'en autent que ces élections ont rapport aux privilèges de cette chambre.

L'hoa, M. Baldwin dit que la chambre devait se rappeler que le nomde comité des privitéges et élections se reportait à une époque antérieure à l'acte de Grenville.

M. Moffatt pensait que l'orateur n'avait pas encore donné une opinion décidée. Il (M. Moffatt) était en doute sur la question et n'était pas préparé à donner un vote sur le sujet de savoir si c'était la clembre ou le comité d'élection qui devait considérer la pétition, et il voyait que plusieurs autres honorables membres étaient aussi embarrassés que lui : il était donc préférable de renvoyer la pétition au comité des priviléges qui en ferait ce qu'il vou-

L'Orateur sentait qu'il était de son devoir de déclarer qu'il pensait que la chambre ne pouvait accueillir la motion; la chambre avait transféré au comité de l'élection tous ses pouvoirs relatifs à une élection contestée. Il trouvait que c'était l'opinion du procureur-général d'Angleterre ; il allait lire cette opinion, donnée dans un cas absolument somblable à celui qui était devant la chambre.

L'hon, Orateur lut alors l'opinion et le cas auxquels il tesait allusion, tires du Mirror of

Après la décision de l'orateur, M. Gowan se teva pour parler, ma's la chambre cria " chair,

L'Orateur dit que si l'on en appelait à la rhambre de sa décision, il ne devait y avoir aucun débat. M. Gowan dit qu'il en appelait.

La division ayant eu lieu, il y eut 58 voix pour la décision de l'orateur, et 13 contre, y compris celle de M. Viger.

Bill d'Agriculture du B.-Canada,-M. Wans dit one les résolutions qu'il présentait avait pour but de légaliser les sociétés d'agriculture qui avaient été formées après le temps spécifié dans

M. Scott pensait que la question était trop importante pour en disposer de cette manière; c'est pourquoi il était d'opinion que le comité se levat et rapportat progrès.

M. Watts .- Durant l'espace de trente ans avant l'Union, la législature du Bas-Canada passa des bills d'agriculture tous les deux ou trois ans, mais ageun d'eux n'avait réussi; il n'y a que cehi de la dernière session. Presque tous les com-tés des districts de Montrénl, Trois-Rivières, et St. François, et plusieurs de Québec ont établi des sociétés sous cetacte. Il ne désirait par consequent rien changer. Il ne voulait que remédier à une erreur du bill, et permettre aux sociètés de dépenser leur argent, si elles le jugenient à propos, à améliorer leurs produits, au lien de donner des premiums. Beaucoup de Canadiens-français lies avec les sociétés d'agriculture, désiraient aussi cette altération.

M. H. Smith était faché que tous les comtés du Bas-Canada n'eussent pas pris avantage de ce bill. Dans le Haut-Canada, on avait formé des sociétés d'agriculture, et tous avaient souscri-

M. Avlwin dit qu'il devait informer l'honorable membre que la raison qui avait empêché les Canadiens-français de profiter de ce bill, c'est que les statuts ne leur étaient parvenus que cinq ou six mois après être parvenus entre les mains

des habitans des autres origines. Les résolutions de M. Watts furent rem-

Département des postes .- M. Gowan objecta au Comité nommée par l'hon. M. Aylwin (voyez les procedus) parce qu'il ne contenuit pas

assez de membres du Haut-Canada, où les griefs au sujet de la poste étaient le plus monstrueux. Le plus grand sujet de plaintes dans le Haut-Canada était la manière dont on y conduisait le département de la poste. Il y a quelque temps un jeune monsieur arriva d'Angleterre, et de son propre mouvement fixa un bureau de poste dans Township du Comté de Leeds, dans un endroit éloigné, à deux milles du siège du Palais de Justice et de l'Ecole normale, mulgré une pétition du peuple, les vues expresses du Juge District et l'opinion du Conseil Municipal; et lorsque lui, (M. Gowun) s'adressa à M. Stayner pour empteher cet abus, il (M. St.) repondit que le jeune monsieur était son conseiller et qu'il ne pouvait pas intervenir dans cette affaire. Il désirait donc que des personnes qui connaissaient ces abus, fissent partie du Comité, afin qu'elles pussent faire entendre que le Haut-Canada ne voulait pas souffrir plus longtems sous ce rapport.

M. La Fontaine dit qu'il n'était pas faché d'entendre l'hon, membre pour Leeds parler des abus du bureau de poste dans le Haut-Canada, parce qu'il espérait que les plaintes du Haut-Canada conduiraient à une réforme du bureau de poste dans toute la province ; il était bien connu que les plaintes du Bas-Canada seul n'avaient aucun poid; les Canadiens n'étaient point admis dans ce département et n'v avaient aucune in fluence. Il n'y avait pas longtemps qu'un jeune monsieur, protégé du Président du Conseil, s'était adressé à lui au sujet du traitement qu'il avait reçu nu bureau de poste; il avait d'abord été employé au bureau du secrétaire provincial, ensuite on lui avait dit qu'il serait admis au bureau de poste ; il avait été admis en effet mais n'y était resté que deux mois. C'était un exemple de la considération dont jouissaient les Canadiens dans le bureau de M. Stayner. Il pensait que M. Stayner ferait mieux de s'appliquer à réprimer les abus qui régnent dans son departement que d'écrire des lettres pour augmenter les dis dans les élections, comme il avait fait à Beauharnois en 1841, et dans le comté de Drummond, dans la dernière élection, comme il (M. L.) en avait été informé par M. Watts.

M. Aylwin désirait rencontrer les vues de l'on, membre pour Leeds, et il avait obtenu de l'honorable membre pour Gaspé d'effacer son nom, pour y substituer celui de M. Gowan. consentait aussi à se retirer lui-même pour faire place à quelque membre du Haut-Canada que vondrait bien suggérer M. Gowan. Le comité consentit à ce que M. Gowan fut

substitué à M. Christie.

PROCEDÉS.

Jeudi, le 2 avril.

M. l'orateur met devant la chambre un état des affaires de la manufacture de coton de Sharbrooke.

Et les rapports des sociétés d'agriculture du Haut et du Bas-Canada.

42 pétitions sont présentées.

Les suivantes sont lues :--De Mgr. Gaulin, supérieur du collège de l'Assomntion demandant une aide ordinaire pour cet'e institution.

De S. S. Foster, et autres, directeurs de l'académie de Shefford, pour une aide pécuniaire. De G. M. Boswell, et autres, demandant à

être incorporés pour construire un rail-road, de Cobourg à Kingston. Du colonel A. W. Light, et autres, demandant

à être incorporés pour construire un rail-road de Woodstock aux ports Burwell et Rowan. De J. Tomlinson, et autres, demandant que le

bureau des travaux soit autorisé à conter une certaine partie du chemin entre Markam et Toronto.

Des syndies du chemin de Longueil et Chambly, demandant que le chemin qui conduit à la traverse de Longueil soit mis sous leur contrôle. et que le steamboat traversier soit exempté des taxes.

De W. Robins, et autres, demandant à ouvrir

un chemin entre Standford et Grantham, dans Drummond.

De A. Savigni, et autres, de St. Antoine de Tilly, demandant le rappel des ordonnances relatives aux chemins d'hiver, dans les districts de Québec, de Gaspé et de Portneuf.

Du Rev. R. S. Burrage, de Québec, demandant à être indemnisé pour perte soufferte par lui en achevant une bâtisse pour des fins pu-

De G. O'Kill Stuart, et autres, demandant à être incorporés pour construire un rail-road entre Québec et Melbourne

De H. Jessup, et autres de Québec, demandant que certains réglements de cette ville, pour prévenir les incendies, deviennent permanents. De John Egan, et 1145 autres, demandant que le comté de l'Ottawa forme un district sé-

De E. Perrault, et autres, navigateurs du Saguenay.

De James Dean et antres.

Plusieurs pétitions des membres de l'Église Angleterre, relatives aux réserves du clergé. Sur motion de M. Dickson, le comité de l'élection contestée de Middlesex a la permission de s'ajourner jusqu'au 20 avril.

M. Bertrand est rapporté absent du comité de l'élection d'Oxford, et est sommé de paraître à sa place demain.

M. Laurin présenta un bill pour rappeler certaines ordonnances relatives aux chemins d'hiver, en autant qu'elles concernent les districts de Québec, Gaspé, et partie de celui des Trois-Rivières, seconde lecture à mercredi.

M. McDonell de Stormont présente un bill pour étendre les dispositions de l'acte touchant la vente des terres publiques et pourvoir à un arrangement final des réclamations de terres.

Sur motion de M. Merritt, la chambre pass une adresse pour avoir un état du montant dé-pensé pour le maintient de la police, en 1845, spécifiant le nombre d'employés dans chaque canal, et leurs salaires, ainsi qu'un rapport semblable pour 1843 et 1844.

Sur motion de M. Watts, la chambre se forme en comité pour examiner s'il est expédient d'amender l'acte Se Vict. chap. 53, pour l'encouragement de l'agriculture dans le Bas-Canada, et plusieurs résolutions sont passées à cet effet,

Sur motion de M. Aylwin, une adresse est ordonnée, priant que le résultat de l'inspection le la rivière St. Charles soit mis devant la chambre.

M. Aylwin fait aussi motion qu'une adresse soit présentée à Son Excellence, le prinnt d'informer cette chambre des démarches qui ont été faites par le burenu des travaux pour compléter la navigation de la rivière Richelieu, et des raisons pour lesquelles, l'appropriation faite à cet effet par l'acte 4 et 5 Vict. n'a pas été dé-

Sur motion de M. Aylwin le comité du département des postes est composé de MM. Aylwin, Baldwin, Moffatt, Morin, Robinson, Hale, Gowan, Williams et Leslie.

Hain. Gowan. Williams et Lesite.

M. Smith de Frantenae fait motion que la pétition de
Robert Riddell, éer., membra siègeant pour Oxford, se
plaignant que la liste des voteurs uxquels il a été fait de
objections, n'ayant pas été servie conformément à l'erdade exte chambre, elle s.it référée au comité des pris-

objections, n'ayant pas ete servie concornement a rerue de cette chambre, elle s.it référée au comité des prinéges et élections.

M. Porateur décide que la motion est hors d'erdre. Un appel étant fait à la chandre, de la décision de Porateu, la division a lieu comme suit:

Pour la décision de l'orateur.—MM. Armstrong, Ayl-win, Eadwin, Berthel t. Boult-n, Boutillier, Brooks, Cameron, Cauchon, Cuyler, Chabot, Chalmers, Chauvean, Christie, Curamings, Desaunier, DeWitt, Di Kson, Dreper, Drummond, Ermatinger, Foster, Guillett, Hale, Jesup, Johnston, Lacoste, LaFontaine, Lantier, LaTerdier, Laucin, Leslie, Macdonald [Gengary], Macdonell [Stemont], Macdonell [Dundus.] McConnell, Merritt, Mcthot, Meyers, Morris, Morin, Nelson, Petrie, Prince, Price, Robinson, Roblin, Roesseau, Scott, Symeur, Snith [Wentmorth], Stewart [Bylmen.] Stewart [Frecott,] Tuché, Taschereau, Thompson, Webster, Williams;—Sa. Contre la decision.—MM. Celville, Duly, Duggas atom | Moffatt, Sherwood [Brockville,] Sherweed [Toronton,] Smith [Frontmur,] Smith (Sol eginl.) Terr.—13.

sond aumant, surveou [Brockettle] Sherweed [Toron-to,] Smith [Frontene,] Smith (Sol-geinl, Figer,—13. Le bill pour inc rporer les Sœurs de la Charité est la une seconde fois, et référé au comité des bills privés. M. Laterrière est ajouté au comité de la pétition det sauvages de Saint-Régis.

Vendredi, 3 acril.

51 pétitions sont présentées. Les pétitions suivai tes sont lues.

Six pétitions des membres de l'église d'Angloterre de

mandant que les réserves du clergé soient inlises contrôle de la société de l'église.

contrôle de la société de l'église.
Du révd. Messire Hudon, charoine titulaire de la rathédrale de Saint-Jacques de Montréal, etc., demandat
que les religieures du Bon-Pasteur soient incorporées.
De Mme A. Bouchette, veuve de feu J. Bouchette, écr.,
arpenteur-général du Bas-Canada, demandant qu'une réclamation de £1000 par feu son mari contre la légis'ature
soit réolée.

soit réglée. Des directrices de l'asile catholique des orphelins, ¿ou

Des directriers de l'asale catholique des orphelins, por une aide pécuniaire.

Du révd. C. Larweque et autres commissaires d'écele, de la paroisse de Saint-Jean l'Evan glistre, que la balsace non réclamée des octros pour l'éduc ait n'en 1842 et 1845, soit mise à leur disposition.

De A. Vandandaigne, écr., président de la scriété d'agéculture de Vercheres, pour des amendemens à l'acte de la Se Vict. chap. 53.

De conseil municipal de Relacit pour l'amelieration de

Du conseil municipal de Belwil, peur l'amélioration des

De Peter Buchanan et autres, demandant à être incorporées pour construire un chemin de fer de Hemilton à

oronto. De J. Felton et autres demandant une aide pour com De J. reiton et autres demandant une une pour com-pleter le chemin de Stansteud à She-brooke. Des mêmes, pour réparer le pont de la Risière Sulei-François, à Sherbrooke, et pour améliorer le chemin de-puis le townslip d'Ireland à Québec. De T. Atkins, inspecteur des poids et mesures à Qué-bec, pour des amendemens a la Li qui regle les poids et

De sir Allan McNab et autres, demandant à étenére les limites de Hamilton, et à augmenter les pouvoirs dels

c. rporation.

De Mine Mazg. Havener, pour une pension, son mu ayant été inté à Od-lliown, pendant la rébellion.
Du révd. J. Paquin et autres, des Deux-Mentagaes, pour certains amendemens à l'acte d'agriculture de la der-

iere session.
De la cerporation du collège de Saint-Hyacinthe pou

une aide pécuninire.

Du Bureau du Commerce de Montréal, demandant le rappel du droit provincial sur le blé, la furine et les autres

articles payant maintenant un droit de un par cent et qu'un droit additi muel soit imposé sur les spiritueux de manu-

droit additi muel soit unipose sur les spiritueux de manufacture domestique.

De sir James Stuart, baronet, et Nicolas Austin de Baulton, pour la passation d'un acte à l'égard de certains pertians de terres passédérs par eux en camonn.

De Thomas Molson et autres demandant à être incoparés pour fournir le graz à la cité de Montréal à un pri raisonnable.

De la société de Bienfaisance des Dames de Montréal, aven une afte nécumitire.

pour une aide pécuniaire. De la compagnie du Hâvre Bronté, pour renouvelle ment de sa charte.

ment de sa charte.

De l'Archeveque de Québec et autres, demandant que des meaures soient prises pour pourvoir à une prison plus commode peur le district de Québec.

Les pétitions suivantes sont référées.
Plusieurs pétitions relatives aux réserves du clergé.
Des habitans des Deux-Montagues relativement aux

ciétés d'agriculture. Du révd. Adam et autres, au comité des bills privés.

De R. E. Burns, écr., au même. De R. Atkins, de Québre. De G. M. Boswell et autres, au comité des chemins de

De Richardson et autres.
De Richardson et autres.
M. Bertrand est encore rapporté absent du comité de Pélection contesté d'Ogford, et le comité est autorisé procéder à l'élection sans lui.

M. Merritt fait un rapport favorable relativement à la nétition de S. Dereaux et autres, pour construire un pas suspendu sur les chûtes de Niagara.

M. Morin, du comité des bills privés, rapporte favors blement sur les pétitions de J. Grubb et autres de Gors de A. Perrault et autres de Montréal; et que W. Bowros et autres de Beaubarnois, ne s'étaient pus conformés aux collens regunness de la chambre. ordres permanens de la chambre

M. Cayley met sur la table les comptes publics pos

Sur motion de M. Prince, le tems où la chambre cesera de recevoir des pétitions pour bills privés, est fixée vendredi, le 10 courant.

vendredi, le 10 courant.

Sur motion de M. Christie, un comité est nommé pour s'enquérit de l'état des records, journaux, documens et autres papiers appartenant aux ci-devant parlemens du Baset du Haut-Canada, et au parlement de cette province, et des précautions à prendre pour les mettre en sèrréé; é aussi de l'etat des régistres judiciaires, records, archives, et papiers appartenent aux Cours de Justice dans le Ba-Canada, sous la garde des greffiers, protonotaires, greffier de la paix, shériffis, etc., ctc., de cette partie de la province; et suggérer les mesures adopter pour les mettre en sûreté—lequel comité se composers de M.M. Christie, Aylwin, Hale, Chabbt, Médod, Drummond et Williams.

Sur motion de M. Merritt, une adresse cat passée pour

polées—la milion sedentaire se composera

d'hommes de l'age de 18 à 60 ans, et tout homme

avoir un état du montant dépensé pour l'administration de la justice dans le Haut-Canada à même les fonds de la province et de chaque district, et des honoraires depuis

M. Robinson fait motion qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté, la priant qu'il lui plaise de accordre en considération la nécessité de réduire les taux prendro en consideration la necessité de require les laux du postage, dans les colonies de l'Amérique du Nord,— cette motion est emperiée et un comité nommé pour ré-

cette mouor de la marilia diger l'adresse.

M. Draper présente un bill pour la meilleure organisation de la milice—seconde lecture à mardi.

Conseil Legislatif,

Un certain nombre de pétitions ayant été présen-tées, des messagers viennent de l'assemblé légis-lative demandant qu'il soit permis aux hons. Neil-son, Massue et McKny, d'assister à un comité, ce qui est accordé.

L'hon. M. Knowlton fuit motion que son bill sur le meilleur partage des terres soit lu une seconde

L'hon, orateur suggéro que chaque membre qui introduit un bill, devrait expliquer son objet, et en faire faire une analyse par le greffier en loi, ce épargnerait du temps, et serait plus conforme aux usages des deux chambres du parlement.

L'hon, M. Knowkon dit qu'il n'avait point adoption de la colonidation de la colonidation.

té cette méthode, vu que le consoil n'avait point eu de greffier en loi, depuis la mort de M. Armour, mais qu'il se proposait de donner quelques expli-cations après la seconde lecture de son bill, ce qu'il it, et le bill fut référé à un comité de cinq

membres.
L'hon. M. McGill fait motion que les résolutions pour assurer l'indépendance du conseil, soient con-sidérées de nouveau par le comité, afin d'effacer quelques mots qui pourraient être tiouvés offensifs. L'hon. M. DeBoucherville doutait qu'il fut con-forme à la pratique parlementaire de référer un rapport à un comité pour le faire considérer de

Thon. Orateur dit que c'est conforme à l'usage. L'hon. M. Gord'en ne crayait pas que les mots nux-quels fesait allusion l'hon. M. McGill pussent être régar-des comme offenzans.

és comme offensans. La metion est mise aux voix et empertée. Le Conseil s'njourne.

Vendredi, 3 avril 1846.

Un nombre de pétition sont présentées. Le comité auquel avaient été remise la considération des résolutions pour assurer l'indépendance du ccuseil, fait rapport qu'il a changé les mots offensans.

Le rapport est adopté. L'hon. J. Morris introduit un bill pour d'uncer du se-ours à Julia Vanzandt. Seconde lecture à mardi. A 3 heures P. M. le Censeil s'ajourne.

LA REVUE CANADIENNE

MONTRÉAL, 7 AVRIL, 1846.

La Session Legislative.

Le parlement poursuit ses travaux ; nos lecteurs pourront voir dans nos colonnes les procédés jus-qu'à ce jour ; nous avons vu avec plaisir la cham-bre bien accueillir le rapport du comité sur l'état pourront voir dans nes colonnes les de l'agriculture dans le Bas-Canada, et le projet de loi de M. Warrs, qui tend à légaliser l'existence des sociétés d'agriculture formées après le mois de join dernier, afin qu'elles paissent toucher le mon-tant accordé par le gouvernement aux autres socié-tes fermées dans le temps préscrit par la loi, û cet

Nons copions de la Minerce l'analyse du Bill de Monte, qui vit son importance, sera sans donte, Pobjet de bien intéressantes discussions dans le parlement et de remarques subséquentes de notre

Vendredi dernier la question du Départment des Postes, a été sommise à l'attention de la chambre par M. Homssos qui a fait motion pour une adresse a Sa Majesté, demandant une réduction dans les taux de postage. C'est encare là un sujet d'intéret général, qui nous l'espérons, rencontrera l'approbation manime de tous nos représentants.

M. Robinson en faisant sa motion remarqua que des demandes de cette nature avaient déjà été faitos par la burgem de segmentere de Mentréal et de Vendredi dernier la question du Départment des

At tortuson en taisant sa motion remarqua que des demandes de cette nature avaient déjà été faites par le burean de commerce de Mentréal et de Québec et que les réponses n'avaient pas été favorables; cependant il n'e avait aucun doute que les représentations de la législature provinciale seraient bien différentment accueillies; surtout au moment où des changements importants, doivent avoir lien dans le commerce du pays; le postage aujourd'hui est loin d'être un sujet insignifiant, c'est une taxe énorme sur le peuple de la colonie et un impot trop lourd sur les relations commerciales. On blame beaucoup le Deputé Muitre de Poste Général ; et on dit qu'on ne peut avoir du département aucune information, et qu'il se refuse à toute espèce d'enquête; M. R. ne peut dire si ces accusations sont fondées; mais il est fort à propos de s'en enquêtit. Quel taux uniforme devrait être suggéré? Voilà la question qui doit occuper la chambre. Une charge d'Ux Pexsy, par exemple serait peut-être trop peu; alors il laudrait diro Deux Pexce. C'est absurde de faire payer aussi cher pour le transport d'une barrie de faire payer un le trausport d'une barrie de faire payer aussi cher pour le trausport d'une barrie de faire payer aussi cher pour le transport d'une lettre que pour le transport d'un baril de farine; la conséquence est que le peuple fraude continuellement la poste. Je que le peuple fraude continuellement la poste. Je ne voyage jamais, ajouta, franchement M. R. sans avoir mon sac de voyage, rempli de lettres appartenant à mes voisins; et tant que les taux actuels existeront, je ferai de même, tandis que si les charges étaient raisonnables, la loi semit respectée. Je Peaststena à demander la Repyerros du posteme On direa Apalatures en prodent de men. Je Pensistenai à demander la Reduction du pos-laga. On dit en Angleterre en parlant de nous, que les colonies sont une partie intégrale de Pen-pire, et qu'on doit nous considèrer comme les au-tres comtés de la Grande-Bretagne, alors pourquoi pas nous truiter comme les autres parties de l'em-pire par rapport au postage, en y miroduisant des amélomations compatibles avec la dépense et la position du pays? Un de nos gouverneurs n'a-t-il las dit, que le peuple du Canada ne devait avoir tien à envier à nos voisins Américains?—Quant à moi je suis le premier homme à ne pas envier quelmoi je suis le premier homme à ne pas envier quel ques unes de leurs institutions, mais quand il me faut payer pour le postage d'une lettre Taente quarte sous au lieu de Douze, je dois dire que je ne suis pas tellement loyal que de refuser la préference aux règlements que viennent de passer les Américains, en diminuant leurs charges de moitié.

M. Aylwin en approuvant la marche indépen-dante suivie par l'honorable membre pour Simcoe, fit d'excellentes observations. Il n'y a aucun

doute, a dit M. Aylwin, que le département des postes, ici comme en Angloterre, est mal conduit; il parait qu'il n'est soums à aucun de ces contrôles qui tiennont les autres départemens publics en échec et en bon ordre. Des usages surannés sont maintenus et conservés, et on semble avoir aucune considération pour les besoins de l'épeque. Il faut consideration pour les besonns de l'epcque. It mui donc faire des efforts pour renverser et détraire de si grands abus. Les réclamations individuelles ont déjà fait beauccup; et la chambre peut faire plus-bans l'opinion de M. Aylwin, la première chose à faire c'est d'avoir communication de toutes corres-pondances existantes sur cet important sujet, alors au sourceit voir où sout les abus et les sevens d'ion pourrait voir où sont les abus et les moveus d'y on pourrait voir où sont les abus et les moyens d'y remédier. Le Député Maître de Poste reçoit un salaire qui approche de celui du gouverneur-géné-ral; il faut connaître s'il rend des services propor-tionnés au chiffre élevé de ce revenu. Si les individus ont droit de se plaindre, le gouvernement a vinus ont droit de se plaindre. Il y a quelquetems, l'ho-ansai droit de se plaindre. Il y a quelquetems, l'ho-norable membre pour l'Ottawa, le commissaire des terres de la couronne, publia un rapport de son voyage au Saguenay. En Angleterre le postage sur un document semblable serait un rexxy; ici ce fut TRENTE sous; et avec tout le respect pour l'honora-ble membre qui l'a préparé, (M. Aylwin,) dit que rentier qui l'a prepare, (M. Ayiwin.) dit que rapport. M. Ayiwin termina sus observations en se plaignant du secret profond qui entourait les affaires du département : qu'il était impossible du connuitre. Paint de secret per connecte de des consecuents de l'acceptance d committe l'état de ses comptes, et que si cela con-tinuait, si on persistait à refuser aux colonies un contrôle légitime sur ce département et sur ses offi-ciers, elles seraient à la tin obligées d'en demander un contrôle entier et souverain, etc.

un controle entuer et souverann, etc.

Le 'docteur Nelson qui prit part à cette discussion et qui adressa la chambre ensuite, cita le cas d'une pessonne respectable et influente demeurant sur la fliviène Yamaska, qui fit application à M. Stayner afin d'avoir un burean de poste établi dans un village qui s'angrandit tous les jours et qui prospère; on ne donna d'abord aucune réponse; à la fin après ette travent la charge de generalité à changles. être revenu à la charge on consentit à répondre dans la négative. La résolution fut référée à un

conité.

Les comptes publics de la province ont été mis devant la chambre en comité général dans la séance de vendredi dernier, M. Cayley développa l'état des affaires financières de la province dans un discours qui dara près d'une heure, et qui fut éconté avec intérét, d'abond parec que c'était pour ainsi dire son début dans la vie politique, et ensuite parec qu'il disait à la chambre des choses auxquelles elle ne s'attendait guère.

Le montant brut des droits de donane pour l'année 1815 excède de £8,000 ceux de 1814, mais la d'elle de controlle de controlle de la co

Le montant tent des droits de donane pour l'année 1845 excède de £8,000 cenx de 1844, mais la dépense a augmentée en conséquence de l'établissement de nouveaux ports ; l'accise montre une dinimution de £14,000, dont plus de £12,000 ont été donnés pour le paiernent des portes durant la rebellion dans le Haut-Canada, et pour des objets manicipaux dans le Bas-Canada. Le recenu net de 1811 était de £315,783 et celui de de 1815 £521,365,

une somme nussi considérable sur sa propre ume somme mussi considerable sur sa propre res-ponsabilité, saus consulter lo parlement, nous sem-ble de la part du bureau des travaux publics, ou de Pexécutif un acte de souveraineté et d'indépen-dance absolue, qui peut être un très dangereux précédent. Aussi a-t-il été reçu avec beaucoup de mécontentement par la chambre, comme aussi les détails de l'état des travaux publics. Le montant de la dette de la province s'élève

dejà à trois millions et demi, et il va falloir encore emprunter un demi million pour complèter le canal de Weiland, et d'autres travaux publics, sans par-

ler de nouveaux ouvrages en contemplation.
Vraiment le peuple du Bas-Canada ne peut voir sans indignation les sommes énormes dépensées dans l'autre section de la province depuis l'union; il y a une disproportion si grande avec ce qui est dépensé dans le Bas-Canada, surtout quand on con-sidére les sources des revenus provinciaux. On vent après cela que nous soyons satisfaits. Nou, le peuple ne sera jamais satisfait tant qu'il sem luvietime d'un système de spoliation et d'injustice, comme celui qui pèse sur le pays depois l'union. Nous mettrous sons les yeux de nos lecteurs dans na attribés subsérunt cooloure me des tellemes

como mentous sons les yeux de nos lecteurs dans un numéro subséquent quelques uns des tableaux que M. Cayley a produit à la Chambre vendidre dernier.

dermer. Hier soir, loudi, il y a en ne chambre une discus-sion au sujet de l'élection contestée de West-Halton. Sur la division le ministère s'est trouvé en ton. Sur la division le ministère s'est trouvé en minorité. La conduite des commissaires nommés pour s'empuèrir sur cette élection est tout-à-fait houteuse. Ils out euvoyé leurs procédés remplis d'informalités, et M. Durand et les électeurs du comté en souffriront. Il y avait parmi les avis de motion un avis de

Il y avait parmi les avis de motion un avis do M. Johnston, tondant à faire résoudre la chambre en comité général sur l'état de la pravince; mais cet avis comme beaucoup des autres procédés de l'honorable membre ne voulait rien dire, la motion est remise aux calendes grecques.

M. LaFoutaine en proposant un projet de loi pour régler le mode d'élection dans le Bas-Canada, put conjuient de la laigne de laigne de la laigne de laigne de la laigne

ent occasion de mentionner que comme il est une des personnes engagées dans la correspondance qui a en lieu avec quelques membres du cabinet, et qui a excité déjà tant la curiosité, il croyait de son devoir de mettre les documents qui la composent devant la chambre et qu'il le femit auiourd hui.

jourd'hui.

Ainsi ce soir même, ces FAMEUSES LETTRES, qui sont attendues avec tant d'impatience vont être livrées au jour de la publicité; et tout le monde pourra apprécier la véritable position du président du conseil dans le cabinet; et voir jusqu'où peut aller chez lui l'amour des honneurs et du pouvoir.

Nous avons reçu hier le numéro spécimen d'un nouveau journal français, publié à Now-York, par M. Réné Masson, intitulé : Le Franco-Américain. Nons applaudissons de grand cieur au projet que forme M. Masson, d'établir un nouveau journal français en Amérique; Les populations françaises augmentent en nombre et en importance chaque année, sur ce continent; la belle langue des Ra-cine et des Chateaubriand est parlée dans presque tontes les villes, depuis Québec à la Nouvelle-Orléans, et a en juger par ce numéro, elle aum dans le Franco-Américain, un apôtre nussi zélé, qu'éloquent ; nous lui souhaitons un beau succès.

Un nouveau Bill de Milice .- Voici les principaux points du projet de loi de l'honorable M. Draper pour régler le milice de la province.

Toutes les anciennes lois de milice sont ray.

de 18 à 40 ans sera sujet à servir dans la milico active—le gouverneur nonmera les lieut.-cole-ne's, majors et autres officiers pour commander et faire l'exercice-le nombre d'officiers sem proportionné au nombre d'hommes suivant la coutume de l'armée—le gouverneur divisora les régiments en bataillons—les lieut.-colonels de la milice active diviseront leurs bataillons en compagnies-une commission sem nommée parmi certains officiers pour decider sur divers points qui ont rapport à la milice, et surtout quantaux hommes qui doivent servir dans la milice active ou la milice sédentaire-les capitaines feront les rôles-une commission nommée révisera ces rôles, etc.,-cette commission balottera les noms de ceux qui doivent servir dans la milice active et ceux qui doivent rester dans la milice sédentaire-en cas d'invasion le gouverneur pourra augmenter la milice active milice active fera le devoir et milice sédentaire ne pourra être appelée qu'en cas de guerre-la milice en activité sera sujet aux lois militaires, excepté les punitions corporelles et le pénitentiaire-le gouverneur aura le pouvoir de faire marcher la milice active hors de la province en cas de danger—les miliciens pourront mettro des remplaçants—sont exempts de servir dans la milice : (excepté en temps de guerre ou d'invasion) les juges, les membres du clergé, les membres des conseils exécutif et législatif et de la chambre d'assemblée, et leurs officiers respectifs, le procureur et solliciteur-général, le secrétaire provincial, tout officier nommé sous le grand scenu de la province, les notaires du Bas-Canada, les officiers à demi-paye, les maîtres d'ecoles, les maîtres de postes et postillons, les traversiers, un meunier pour chaque moulange, les péagers, les hommes qui ont soin des écluses, les pompiers, les connétables et officiers de la cour, les écoliers des séminaires, académies et écoles, (étudians depuis 6 mois avant le temps de l'enrôlement) les quakers et les mennonistes on tunkers-toute personne qui a été commissionnée précéderament ne sera forcé de servir au-dessous de son grade, excepte dans le cas où tel officiers aura été démis par une cour martiale ou autre autorité suivant la loi, et dans le cas aussi où le même grade lui aurait été offert et qu'il aurait refusé ou négligé de l'accepter.-Le gouverneur nommera un adjudant-général et deux députés adjudants-généraux-l'adjudantgénéral aura le titre de colonel et ses députés de lieutenant-colonel-le gouverneur désignera l'uniforme que devra porter la milice-les officiers fourniront leur uniforme et leur sabreceux qui négligeront leurs devoirs seront sujets à une amende et à être démis-les miliciens (en temps de paix) trouvés coupables de négligence ou d'insubordination seront sujets à une amende, et si l'am nde n'est pas payée à un emprisonnement de pas moins de 6 jours et qui n'excedera pas un mois, en temps de guerre la punition des officiers et des miliciens sera une amende ou un emprisonnement qui n'excédera pas six mois à la discrétion de la cour martiale -ceux qui vendront ou acheteront les armes ou accontremens seront sujets à l'amende ou a un emprisonnement de pas plus de trois moisqui seront poursuivis seront notifiés par écrit de comparaitre devant la cour martiale, -la sentence de la cour martiale générale devra 6tre approuvée par le gouverneur avant d'être mise à exécution,-des témoins seront entendus par la cour-ceux qui accasionneront du désordre pendant la cour scront emprison-nés.—Les habitans seront obligés de loger les troupes et les milices lorsqu'elles seront en marcho et leur fournir la chandelle et le feu, en temps de guerre sur un ordre d'un magistrat, les troupes prendront les chevoux, voitures et bænts nécessaires en payant au prix ordinaire--ceux qui refuseront le logement, etc., seront sujets a l'amende-les officiers ne payeront rien pour leur logement-le gouvernement payera pour le logement de la cavalrie et l'infanterie, tous les quatre jours et pour tout ce qu'ils auront eu pour nourriture, etc.

Tout officier qui aura été démis dans l'armée ou dans la milice par sentence d'une cour mar-tiales ou générale ou nutrement ne pourra tenir une commission dans la milice.-Les amendes imposées en vertu de cette loi seront prélevées de la manière accontumée par un nugistrat et transmises au receveur-général.-Il sera loisible au gouverneur de pardonner toute offense contre cette loi.-Ceux qui déposeront faussement seront poursuivis comme parjures .- Toutes les commissions seront délivrées par l'adjudant général ou ses députés aux lieutenants-colonels qui les transmettront aux officiers.

Télest en résumé le nouveau bill de milice de M. Draper qui a été présenté à la chambre vendredi dernier. Nous le publicrons ensuite tout ou long (avec les amendements) s'il reçoit la sanction des trois branches de la législature .- Minerve .

ASSEMBLEE DU PARTI FERRIER AU CONSEIL

DE VILLE.

DE VILLE.

Lundi à 2 heures P. M.

Présents.— MM. Ferrier, Lundi à 2 heures P. M.

Présents.— MM. Ferrier, Lunn, Stuart, Glennon, Footner, Gorrie, Lyman, Sims, Connolly, Gibb et Kelly.—M. Ferrier au l'auteuil.

Un protêt a été siguifé de la part des membres du conseil soutenant M. Mills, contre l'illégulité des procédés du parti Ferrier.

M. Ferrier essaie de se justifier alors de sa conduite au conseil de ville. Il dit que c'est pour effectuer luimème un emprunt en Angleterre et pour conserver le hon crédit de la ville, qu'il a consenti à so présenter pour la quartier St. Laurent; qu'au premier jour de l'arsamblée trimestrielle de mars, après l'électien, il était sur d'avoir une majorité en sa faveur ; mais qu'il a été trompé par un des conseillers; que c'est alors qu'il a été trompé par un des conseillers; que c'est alors qu'il a été trompé par un des conseillers; que c'est alors qu'il a été trompé par un des conseillers; que c'est alors qu'il a été trompé par un des conseillers; que c'est alors qu'il a été trompé par un des conseillers; que c'est alors qu'il a été trompé par un des conseillers; que c'est alors qu'il a été trompé par un des conseillers; que c'est alors qu'il a été trompé par un des conseillers; que c'est alors qu'il a été trompé par un des conseillers; que c'est alors qu'il a été trompé par un des conseillers; qu'il est consentant à résigner comme maire pourru que M. Mills en fusse autant.

On procède ensuite à l'adoption des amendements sul-vants que l'on demandera à la figislature relativement à l'esta d'incorporation.

vants que l'on demandera à la législature relativement à l'acte d'incorporation ; savoir ; 1°C. Pouvoir d'emprunter de l'argent en Angleterre.

2º. Relativement au jour des élections. 3º. Pouvoir d'élire un conseiller pour le quartier Est, afin de n'être pas privé des deniers de ce quartier pour

4°. Pour étendre de 10 jours le temps des cotisation 5°. Pour nommer des cotiseurs dans le cas où ils

fuseratent d'agir.
6°. Pour pernettre au maire de résigner en tout temps pendant sa mairie et pour permettre au couseil d'en nom-mer un autre !!—Minerve.

NOUVELLES D'EUROPE.

Le paquebot Yorkshire, de Liverpool, a apporté hier des nouvelles de 24 heures plus récentes que celles qui avaient été reçues par l'Hibernia. Les derniers journaux de Londres sont du 4 mars, et, si on se rappelle que les documents diplomatiques, relatifs au double refus d'arbitrage dans la question de l'Orégon, ne leur étaient parvenus que la veille, on ne tonnera pas du brusquo revirement qui s'était opéré dans la presse britannique qui avait subitement passé des vœux et des espérances de paix aux appéhensions et aux menaces de guerre. Le monde financier ne pouvait manquer de s'associer à cette panique, aussi y a-t-il eu tout d'abord, à la Bourse de Londres, une baisse de 1 par cent sur les consolidés qui, fermés à 967-8 le 2. sont tombés à 95 7-8 le 3, et à 95 1 le 4. A la Bourse de Paris, la baisse avait été moins forte, mais trois jours de réflexion n'avaient pas suffi pour amener une réaction favorable. alarmes provoquées par l'avortement de l'arhi-trage ont, d'ailleurs, empranté une nouvelle exagération au triomphe du bill de cessation de l'occupation conjointe dans la chambre des représentants, car ce triomphe a été connu à Londres le 4. Le Times contient, à ce sujet, un court paragraphe qui mérite d'être reproduits "A part l'influence tres marquée, dit-il, qu'ont ene sur les fonds les nouvelles reçues ce matin, il a été fort difficule de requeillir les sentimens de l'opinion publique. Cependant, benucoup de gens sont disposés à ne voir dans tout cela que la continuation de ce ton de bravade adopté jusqu'ici par la chambre des représentans à l'instigation du président, et, par suite, à espérer que les mêmes animosités ne se manifesteront pas dans le sonat. Mais la question qui a été dis-cutée ici avec le plus d'anxieté, aujourd'hui, était celle du parti que croirsit probablement devoir prendre notre gouvernement, dans le cas où la notice d'abandonner l'Orégon lui serait officiellement donnée,- à savoir, si cette notice serait suivie d'une manifestation hostile immediate, ou bien si, pour agir, il serait attendu jusqu'à l'expiration des 12 mois. De quelques observations tombées de la bouche de sir Robert Peel on a, par erreur, inféré que, si courtoise que fut la munière dont la notice sera transmise, on en prendrait immèdia ement offense et. à cause de cetto interprétation erronée, la nouvelle venue de Washington a produit beaucoup de malaise." Ces que'ques lignes du Times vont probablement avoir du retentissement à Washington, et peutêtre même exercer une influence décisive sur le résultat de la longue discussion qui so traîne depuis au moins six semaines dans le sénat. Le London Chronicle a pris les choses avec beaucom moins de calme que le Times, et d'ailleurs, comme nous n'avons que son numéro du 4 un matin, pour lui le refus d'arbitrge ne s'était uns encore compliqué du l'adoption du bill destiné à abroger les traités de 1818 et de 1827. Mais la brusquerie diplomatique de M. Buchanan avait suffi pour inspirer au journal qui recoit les inspirations du belliqueux Parmerston, des sentimens fort hostiles aux Etats-Unis. Ce no sont, du reste. que des déclamations dont nous avons déjàva trop de variantes pour que nous devions nous en faire les échos. Le Sun de Londres va plus loin encore que le Chronicle dans ses colères et dans ses menaces; il ne s'étonne que d'une chose, c'est que l'opinion publique, en Angleturre, sit été étonnée du refus de l'arbitrage, de la part du gonvernement qui a déjà, dit-il, poussé jus-qu'aux dernières limites l'outrecuidance et la

NAISSANCES.

En cette ville, hier matin la dame de M. L. F. Berthe-lot, a mis au monde une fill.

DECES.

En cette ville, le 2 du courant, après une courte ma-ladir, à l'âge de 21 aus 5 mois et 16 jours, M. Jean-Louis Defoi, Endiant en droit, ci-devant de la paroisse de la Longue-Pointe. Set taleus, la douceur de son caractère le fessient estimer de tous ceux qui curent l'avantage de le connaître. En cette ville, hier, Lewis-Debartzch, enfant de Lo

mois.

En cette ville, le 5, Caroline-Jane, fille de T. A. Stay-ner écuyer, député directeur général des postes, agée de 12 ans 7 mois.

A St. Charles, Riv. Chambly, le 31 mars dernier, à A St. Charles, Riv. Chambly, le 31 mars dermer, a l'ago de 35 ans, après une tongue maladie soufferte avec une résignation vraiment chrétienne. Dame, Josephie-Angèle Brazeau, épouse de M. de St. Pélix, hôtellier. Elle laisse pour déplorer sa perte prématurée un époux et une poûte fille (à peine agée de 8 ans) ainsi qu'un grand cercle d'amis qui la regretterent longtenns.

A Québec, le 29, dame Sophie Emond, épouse de M. Etienne Caron, agée de 23 ans.

A Quance, to 225, came sorphic temora, opouse de m. Etienna Caron, agée de 23 ans.

A St. François ile d'Orléans, le 29, Dile Charlotte Destroismaisons dite Picard, agée de 48 ans.

ANNONCES.

CHAUSSURES FRANCAISES.

ES Sonssignés ent encora en main, de leur impor-lation de l'an dernier, un assortiment assez considé-rable de BRODE QUINS ET SOULIERS pour Dames BOTTES, SOULIERS, etc., pour Messieurs, et ils attendant par les premiers arrivages de Printemps, un nouvel assortiment très varié. E. R. FABRE & Cie.

Rue St. Vincent, No 3.

EN VENTE,

A LA LIBRAIRIE DES SUSSIGNÉS THE MOIS DE MARIE Très jolie Edition élégamment Relis.

Rue St. Vincent, No 3,-7 avril,

A VENDRE.

VOLUMES de la "Gazette de Québec publiés par autorité," demi reliure et bleu conservés, de puis Novembre 1826 jusqu'à Novembre 1845.
S'adresser à
E. R. FABRE & CIE.

7 arril.

SOUMISSIONS.

Conseil Legislatif,
Chambre de Comit.

Chambre de Comit.

Le Comité sur les IMPRESSIONS recevra des
A SOUMISSIONS jusqu'à JEUDI prochain, le
NEUF du courant, des Impaiseurs da cotte ville, pour
les IMPRESSIONS JOURNALIERES du Conseil, aussi blen que pour l'IMPRESSION et la RELIURE des Journaux de la présente Session. On pourre voir un modèle des journaux en s'adressant au Soussigné.

E. L. MONTIZAMBERT, Greff. C. C. Logislatif.

Montréal, 7 avril 1846.

cette institution.

BANQUE DU PEUPLE. AVIS.

VENDREDI prochain, le 10 du courant, étant le VENDREDI SAINT, il ne se fera aucune affaire

Par ordre,
B. II. LEMOINE,

Bureau de La Banque du Peupla, } Rue St. François-Xavier. } Montréal, 7 avril, 1846 BA VQUE DE MONTREAL.

WENDREDI, le 10 courant, étant le VENDREDI SAINT, sera observé par cette Banque comme JOUR DE FETE. Les Billets offerts pour Escompto devront être savoyés

Par ordre du Dureau, A. SIMPSON, Caissier.

Montréal, 6 avril 1846.

ASSEMBLEES DE MONTREAL.

A DERNIERE ASSEMBLÉE pour la Salson au-le leu à l'HOTEL RASCO, MERCREDI, le 20

Carte d'admission pour les personnes qui résident é

HENRY CHAPMAN, Secretaire.

REQUISITION.

NOUS les Soussignés, Marchands, et autres, attachés au comnerce et désirant promouvoir le biendre général du Canada—et prenant un profund intérêt aux grands changemens maintenant en contemplation dans la politique commercials de la Mère-Patria; et pensant que ces changemens demandent des altérations correspondantes dans les lois de cette colonie. Pous sommes d'avis qu'il est expédient qu'une ASSEMBLEE PUBLIQUE suit convoquée au jour le plus prochain et le plus convenable pour s'assurer des sentimens de nos concitoyens, sur l'impertant aniet en question, et considérer s'il ne serait pus convenable de faire une pétition à la législature à ce sujet, pendant la présente session, et en conséquence, nous prims respectueusement nos concluyers de S'ASSEMBLER à la HALLE DES ODD FELLOWS, JEUDI prochain, le D du courant, à ONZE beures A. M., pour les fins sus-mentionnées.

G. Moffatt Benj. Holmes

M., pour les fins sus-i G. Moffatt Thos. Wilson II. Stephens John Class B. H. LeMoine Lewis T. Drummond Adam Ferrie Joseph Vallée Louis Boyer Thos. M. Taylor John Young D. L. McPherson Austin Cavillier Jannes Gilmour Benj. Holmes James Torrance Wm. Carter J. B. Smith James Gilmour David Torrance Jacob DelVitt The Muser Thos Mussen
R. P. Isaacson
R. O. Ross
D. McTavish
John Lectning
Thomas Tait
George Elder, jr.
Jas. Brerkanridge
Jno. B. Forsyth
D. Lorn MacDougall
Henry Chapman Henry Chapman John M. Tobin John M. Tobin Jas. Law W. Bristow Andw. Muir, Jr. A. Larocque Montréal, 7 avril 1845.

Jos. Bourret Henry-Lyman H. L. Routh L. H. Holton L. H. Holton
James Dougall
Richard Harrison
Ww. Cowan
H. B. Smith
Juo. Holland
E. M. Leprohon
John Dyde
D. P. Janes John Frotingham James Scott James Scott
L. J. Papineau
J. M. Lamothe
James Armstrong
J. Boaudry
F. Perrin
Simon Valois
U. Braidreau
John Sheridan
M. J. Hays
D. Davidson
A Simpson A. Simpson
F. Ant. LaRocque
Jos. Wenham Jos. Wenham J. A. Labadie

AVIS.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique. MONTREAL, 25 mars 1846.

VIS est par le présent donné qu'en conformalté à l'Ac-te d'incorporation de la Compagnie du Chemin de, Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, qui exige, "que dans le cours d'un mois après qu'une moitié du capital dont je prélèvement a été autorisé, aura été souscrit," le Comité appellera un assemblée des propriétaires pour

datis le cours d'un mois après qu'une moitlé du capitat dont je préliverment a été autorisé, aura été souserit." le Comité appellera un assamblée des propriétaires pour faire l'élection des Directeurs et passer des règles et règlements et autres affaires de la Corporation,—

UNE ASSEMBLEE GENERALE des PROPRIETAIRES de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE sat par le présent appelés et aura lieu à l'HOTEL L'ASSOMANIA DE CHEME Jour d'AVRIL prochain, à MIDI précis, afin de mettre l'Acte d'Incorporation à effot per l'éloction de TREIZE personnes étant propriétaires de pas moins de VINGT PARTS dans la dite entreprise pour être DIRECTEURS de la dite COMPAGNIE, et pour faire les Regles et Hôgi ments et Statuls qui seront jugés convenables par les dits propriétaires.

Par ordre du Comité.

THOMAS STEERS,
Secretaire.

N. B.—On peut so procurer des listes imprimées des actionnaires érigibles comme Directeurs, en s'adressant au Bureau de la Compagnie, No 8, Polite rue St. T. S.

A LOUER

E haut de cette Maison avantagement at le simée dans la rue St. Gabriel au No. 31, Vis avis l'itétel du Canada, cette partie de maison peut convenir d une famille, ou à de hommes de professioa pour Burcaux. 8'adresser au propriétaire.

LEWIS T. DRUMMOND.

Rue Cralg 346. Montreel, 6 Férrier, 1846.

PROCÉDES

DE LA CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Vendredi, 27 mars 1816.

Le président du comité de l'élection contestée de Middlesex rapporte l'absence de M. Dickson, est celui du comité de l'élection contestée d'Oxford, celles de MM. Dickson et Bertrand.

Ces messicors sont sommes de comparaitre à leurs places à la prochaine scance de la chambre. Ensuite vient la motion de M. Cameron, qui fut snivie de longs débats. M. le solliciteur-général Sherwood présente un bill pour consolider les lois

d'entégistrement. M. Robinson fait motion qu'une adresse soit présentée à Sa Majesté la priant d'adopter des mesures pour assurer à ses sujets dans les colonies de l'A-mérique du Nord, une plus fréquente transmission dos malles, durant les mois d'hiver; cette motion est emportée et un comité nommé pour rédiger l'a-

diesse.

M. Aylwin fait motion que les documens mis devant la chambre au sojet du département des postes, soient référés à un comité de neuf membres,

-passé. M. Viger introduit un bill pour régler les forma-M. Viger introdui un on pour regare les torma-lités des actes authentiques passés devant robaires. M. Robinson propose une adresse pour deman-der des informations relativement à la dépense de 23,000 accordée par la de et 50 Viet, chap. 28 dans le but d'améliorer le chemin de Toronto au lac Hu-

ron, et savoir parquelle autorité, une partie du cette somme a été employée à batir un pont sur les Dé-troits, ou a d'autres travaux.

M. Draper fait motion qu'un comité soit nomme pour examiner quelles dispositions générales de-vraient être introduites dans les bills de chemins de fer, qui viendrout dans la chambre, dans cette session et dans les sessions à venir, pour le plus grand avantage du public et l'établissement d'un bou systemo de chemins do fer; et aussi-pour considérer quels ordres permanents la chambre devrait adop-ter par rapport aux bills de chemins de fer; et que les membres soivans composent le dit comité: MM. Aylwin, Robinson, solliciteur général Sher-wool, Lantier, Cameron, Prince, Brooks, Taché et

M. Cameron fait motion que M.M. Moffait et Morin soient ajoutés au comité, ce qui est agrée unanimement.

Sur motion de M. Draper, la chambre se forme sor motion de M. Drajer, in chamore se forme en comité pour première en considération les lois des taxes dans le Haut-Canada.

M. Smith de Frontenae déclare sous serment la cause de son absence du comité de l'élection con-

tostée d'Oxford, et est excusé.

M. Dickson déclare sons serment la cause de son bsence du même comité, et est aussi excusé. La chambro s'ajourne.

Mardi 31 mars 1816.

16 pétitions sont présentées. Sur motion de M. le proc—geu. Smith le rap-port du comité spécial, choi-i pour nommer les membres des comités permanens, est adopté.

Les dits comités se composent comme suit : Comité de privilèges et élections :--MM. Baldwin, Chanvon, Sherwood, (Toronto) McDonald, (Kingston) Macdonal, (Dundas) Scott et Wil-

Lois expirantes:—MM. Smith, (Frontenae) Ayl-win, Modat, Watts et Hall, --5. Bills privés:—MM. Morin, Price, Hale, Dog-

gan, Sherwood, (Brockville) Robinson et Webs-Ordres permanents:—MM. Meyer, Stewart (Bytown), Taché, Lafontaine et McDonald, (Cornwall.)—9.

Impression et reliure :-- MM. Dickson, Gowan,

Armstrong, Ermatinger, Munro et

Contingens: -MM. Roblin, Christie, Colville, De Witt, Do Bleury, Potrie et McConnell, 7. M. Dickson, du comité de l'élection de Middlesex, rapporte les résolutions, suivantes qui out, eté

optées par le comité : Résolu . Que Wm. H. Horton, de London, G. S. Tiffany, de Hamilton, et T. Warren, de St. Thomas, écuiers, commissaires, nommés

pour prendre les témoignages dans l'affaire de l'élection contestée de Middlesez, se sont rendus coupables de négligence, en ne fesant pas rapport à la commission émanée par ordre de cette chambre, et à eux envoyée de sa part.

Résolu. Que c'est l'opinion de ce comité

que les dits commissaires soient sommés de comparaitre à la barre de cette chambre, pour rendre compte de cette négligence, et qu'ils soient obligés de payer les writs de sommation.

Le tapport est adopté. Sur motion de M. Robinson, la chambre adopte une adresse pour avoir copies de toutes dépeches et communications entre le gouvernement impérial et le gouvernement colonial, relatives au commerce et au tevenu de cetto province, depuis la dépeche du 26 septembre 1814.

M. Bertrand est rapporté absent du comité de l'é-lection contestée d'Oxford, est sommé de paraître sa place demain

Sur motion de M. Stewart de Bytown, la chambre ordonne une adresse, pour avoir un état détaillé des transactions du Bureau des Terres de la Cou-

roune à Bytown, en 1815.

M. Laurin présente un bill pour Porganisation du notarint dans le Bas-Canada. Secondo lecture à

inuatat tains to bas-Canada. Secondo tecture a joudi de la sentatue prochaine.

M. Draper présente un bill pour consolider et amender les lois relative au pénitentiniro—Seconde lecture vendredi.

Sur motion de M. Cayley, la chambre résont de

prendre demain en consideration, le discours de Son Excellence à l'ouverture de la session.

M. Daly met devant la chambre les documens

suivans:
Uno copie da Livro Blea, pour 1844.
Lo rapport annuel du Pénitentiairo Provincial.

Les rapports des taxes pour 1845. Résolu qu'il est expédient d'établir une École Normalo et d'amender les lois des écoles communes du Haut-Canada.

M. Draper présente un bill à co sujet. Seconde lecture manti. Une résolution est adoptée pour amender l'acte

cours de district de la demière session. M. Draper presente un bill a co sujet. Secondo

locture manli. Un bill relatif à cortains documens exécutés par dovant notaires dans le Bas-Canada, est lu une se-

zonda fois, et refere à un comité spécial. M. Daly met dovant la chambro un message da Son Excellence lord Cathons. Mercredi, 1er Avril, 1816.

Patitions lucs: De David Gaynor et autres de la Rivière Saguenay, demandant quelques changemens dans les lois concernant la propriété, dans l'établissement

Du Rev. P. Honoral et autres, pour les mêmes

fins.

4 péritions demandant que la société de l'église

4 péritions demandant que la société de l'église a permons ormaniant que la serves du clergé ap-partenant à l'église d'Angleteure. De George Brown et autres de Owen's Sound,

demandant une aide pour un chemin Du conseil numicipal du district de Niagara, de-

mandant des altérations dans l'acte des écoles.

De James Dickson, président de la Société d'Agriculture, de Sinteoe, demandant une société d'agriculture provinciale, et un professeur d'agriculture dans King's College.

De Ebeneger Lewell, demandant un octroi de

terres pour ses services pendant la dernière guerre. Du lieut, Donald McDermid (de la milice) pour

des arrérages de pension. De D. G. Brown, et autres, de Bermharnois, pour

De D. G. Brown, et autres, de Beraharnois, pour liquidation de pertes pendant la rébellion. De W. Bowron, et autres, demandant une com-pensation, pour avoir construit un chemin de plan-che depuis Huntingdon jusqu'à l'extrémité ouest du caud de Beauharnois.

De C. Colville, et autres, demandant une aido pour construire un pont sur la rivière Chateauguay aux rapides de Ogilvie.

De L. T. Crooke, et autres, demandant une aide

pour ouvrir un chemin.
Des dames de l'asyle protestant des orphelins,
de Montréal pour une aide pécuniaire.
De A. Perrault, et autres de Montréal, deman-

dant à être autorisé à établir une banque. De S. De Veaux, et autres, demandant à être in-

De S. De veaux, et autres, uemanuam à vide mi-corporés pour construire un pont sur la rivière Nia-gara, aux cludes, avec un capital de £250,000. Da Phon. E. Bowen, et autres, juges de la cour du bane de la reune dans le Bas-Canada, doman

du name de la teme dans le mass anaoa, coman-dant que les dépenses de voyages des juges de la dite cont soient déterminées. De J. Le Monde, demandant à être continué comme messager de la chambre. De J. Sharples, écr., surintendant des Cullers, à

Québec, pour une augmentation. Du comité de régie de l'école des enfans à Qué-

Du comité de régie de l'école des enfans de St.

Charles, pour une aide. Du révid. J. B. Côte, et autres, pour un chemin

de Métis à Matane, à Riumuski. Du maire et des conseillers de Québec, pour rap-pel de l'acte incorporant la compagnie du gaz et de

per de l'acce incorporation de configuration.

De Alexis Orisso et autres, de la paroisse de la Raie St. Paul, dans le comité de Saguenay, demandant qu'une somme soit accordée pour l'amélioration des chemius dans la dite paroisse.

De James Alexandre et antres, demandant à être fait pilotes branchés pour la rivière Saguenay ex-

De messire J. A. Bourret, et antres, du comté de Sagnenay, demandant qu'une petite maison, une goélette et un bateau soient construits aux dépens du gonvernement, pour sauver les personnes qui seront naufragés sur les banes de Rongau et autres

Conseil Legislatif,

Mardi, 31 mars.

Dans le Conseil Législatif, mardi dernier, après les affaires de routine, l'hon. M. Neilson présente le rapport du Comité nommé pour faire choix d'un Greffier en Loi. Il dit qu'après avoir considéré le mérite des divers applicants, e choix a été fixé sur E. L. Montizambert,

Ecr., de Québec. L'hon. Adam Ferrie dit qu'il ne voulnit faire aucun commentaire sur les prétentions des pé-titionnaires, mais qu'il croyait de son devoir de nier un bruit qui avait courn, que M. Meredith était nouvellement arrivé dans la colonie. Il était obligé de dire que les père et mère de M. Meredith sont natifs de ce pays. Il devait ajouter que M. Mercdith est non seulement trèsinstruit, mais qu'il possède des munières et des dispositions aimables, qu'il est, en un mot, un parlait gentlemon.

L'hon, M. Hamilton partagenit l'opinion de

M. Ferrie, à l'égard de M. Meredith. L'hon. Receveur-Général croyait que l'adoption de ce rapport causcrait un mécontentement general. If ne voulait faire aucune reflexion sur la décision du comité, mais il devait dire qu'il pensait que tout avait été fait sans songer aux intérêts généraux de la Province. Quant aux pétitionnaires, MM. Montizambert, Meredah et Sexion, il croyait qu'ils étaient tous des hommes de talent, et d'un caractère irrépro-

L'hon, M. Neilson dit qu'il était extrêmement surpris des réflexions que la décision du comité avait produites. Le comité avait été choisi par l'Orateur qui avait pris le meilleur dans son opinion. Le comité avait examité les prétentions des pétitionaires, et avait été d'avis que M. Montizambert était le mieux qualifié sous tous les rapports. Sa mère était anglaise et son père français ; il commissait très-bien la loi et avait quatorze uns de pratique. Si le conseil voulait renverser la décision du comité, il ponyait le faire, mais le comité avait rempli son devoir.

L'hon. M. Bruneau dit qu'il y avait en huit ou neuf demandes pour la place de greffier en loi ; que parmi les pétitionnaires il y avait M. Sexton, greffier de la Corporation de Montreal, qui était qualifié pour cette place, étant avocat depuis quinze uns écrivant également bien le franchis et l'anglais. M. Montizambert possédait aussi de grands talens et était recommande par l'hon. Sir James Stuart et M. Cochrane.

L'hon. W. Morris demande s'il ne serait pas plus sage d'offrir la place à M. Cochrane. L'hon. M. Hamilton se lève et propose en amendement que M. Merediih soit élu à la place de M. Montizambert ;-Pour, 9; contre, 9. L'Oratour donne sa voix prépondérante

contro l'amendement. La motion originale ayant été mise aux voix est décidée de la même manière. En conséquence. M. Montizambert est élu Greffier en Loi du Conseil Législatif.

Le Conseil s'ajourne. Hier soir, l'hon. J. B. Taché a pris son siège. L'hon. M. Morris mit sur la tuble les

comptes du Pénitentiaire Provincial. Le comité auquel avaient été référées les résolutions présentées le 24, pour assurer l'in-dépendance du Conseil, a fait rapport que le dit comité recommandait au Conseil une stricte adhérence aux règles et ordres permanents de cette Chambre.

L'hon. M. De Boucherville dit qu'il croyait que la contume de la Chambre des Lords est de laisser les rapports tels que celui-ci, sur la table, afin que tout membre ait la liberté de mettre le sujet devant la Chambre.

L'hon. James Morris dit qui si le Conseil désirait faire imprimer le rapport, un des clercs pourrait en donner copie aux journaux de ceue

L'hon. M. Neilson dit qu'il n'aimait pas à

avoir affaire aux journaux. L'hon, W. Morris était d'avis que le rapport devait être laissé sur la table. L'on n'était qu'au commencement de la session, et il n'y avait pas de presse pour les affaires.

Le rapport fut laissé sur la table.

L'hon. M. Knowlton introduisit ensuite un bill pour le meilleur partage des terres et ténedans le Bas-Canada; il fut lu une première fois et doit avoir sa seconde lecture ce soir.

Police Correctionnelle,

Cour royale de Paru.

Le 25 août dernier, le maire de Choisy-le-roi fut informé par la clameur publique que des scènes de violences avaient en lieu dans le domicile des époux Pierre Théodore, pendant la muit précédente. Il ouvrit une enquête et fit comparaître devant lui Catherine Aglac Mayre, àgée de dix-sept ans et demi.

Cette jeune femme, mariée depuis 1843, avec Théodore, déclara au maire que depuis son mariage elle n'avait cessé d'être victime de violences et voies de fait tellement graves, qu'elle avait été contrainte à plusieurs reprises de quitter le toit conjugal. Après s'être successivement placée, et du consentement de son mari, dans deux maisons, elle réintégra le 22 noût dernier de domicile conjugal, et revint à Choisy, accompagnée de son mari, par le convoi du chemin de fer. Il était alors 9 heures 40 mi-

Arrivés dans leur logement, son mari lui dit : "Tu l'as échappé belle; car, si nous étions revenus par l'omnibus de Vitry, je t'aurais as-sassinée dans le trajet de ce lieu à Choisy, et j'aurais jeté ton corps à la Seine. J'avais pris mes précautions, je m'étais procuré un pas-seport." Au même instant il tira de la poche sa redingote un tranchet fraichement aiguisé. La panyre jeune femme se jeta à ses genoux, implorant la pitié de ce nouveau Barbe-Bleu, et le conjurant avac larmes de ne pas la tuer. Il répondit : " Je le veux bien, mais à la tuer. condition que tu vas couper ta chevelure, parce que tu plais trop aux jeunes gens avec tes beaux

cheveux noirs. Tremblante de terreur, Catherine fut obligée de se soumettre à cette exigence maritale, qu'elle a qualifiée dans sa déposition d'idée aussi bizarre que revoltante. Elle commença le sacrifice, et fit tomber sons le fer frémissant quelques méches d'un noir d'ébène. Le brutal mari consomma lui-même le reste de l'opération, et sa jeune et jolie femme vit bientôt avec horreur, dans une glace, sa tôte complétement

Les jours suivans, elle fut enfermée et cloitrée (ce sont ses expressions) dans une petite chambre obscure : et son mari lui donna pour toute nourriture une tasse de café, du pain et de l'eau. Le soir arrivé, la nuit abaissant ses voiles sur les humbles mortels, il daignait faire grâce do cette pénitence à la pauvrette, qui alors

alfait se coucher. Le 24 août au soir, au moment ou Théodore avait ouvert à sa victime la porte de sa prison, une scène étrange se passa. Il silla deux fois. Sa femme lui demanda si elle avait de nouveau péril à redouter. "Oui, lui répondit Barbe-Bleue, j'appelle deux hommes pour te faillit tomber à la renverse et s'évanouir. Elle entendit marcher dans l'escalier. . . C'était sans doute' les assassius, car un coup de sitlet avait répondu du dehors. Catherine appela au secours. Une patrouille de la garde nationale vint lui prêter main-forte. Dans la bagarre, Théodore s'esquiva et sa femme passa la nuit chez des voisins.

Pour excuser ces brutalités inconcevables le 25 août, alors que le maire dressait procèsverbal, Théodore s'avisa de porter une plainte contre sa femme. Il s'était esquive la veille, disait-il afin d'aller prier l'adjoint de faire de la morale à sa femme.

Signale par les autorités locales comme un homme dangereux et capable de se porter aux dernière violences contre sa femme et son benu-père, Théodore fut traduit en police correctionnel, et condamné, le 5 novembre 1845, par la 7e chambre, à six mois de prison.

Il a fait rappel de ce jugement. M. le président Cauchy interroge le prévenu Théodore qui avoue qu'il a frappé sa femme, en 'excusant sur sa jalousie; mais il nie l'avoir enfermé et avor menacé de la tuer ; il prétend qu'elle a coupée ses cheveux volontairement. La cour confirma purement et simplement la centence par les premiers juges.

VARIÉTÉS. .

Un petit roman .- Nous lisons, dans une lettre écrite on, l'annecdote romanesque qui suit :

Un priti roman.—Nous lisons, dans une lettre écrite de Lyon, l'annecdote romanesque qui suit:

"Dans une de ces nuits dernières, où le vent souffait à Lyon avec une violence extrême, un monsieur, qui se promenait sur l'un des quais, fumant philosophiquement un cigare, enveloppé dans un large manteau, entendit à quelques pas de lui un cri perçant et le bruit d'un corps lourd qui tombuit dans le Rhône. Il était minuit; le Rhône, enflé, grondait avec fureur, la nuit était sombre, les quais déserts.—Et aans pernite garde au danger, ne suivant que l'impulsion d'un généreux instinct, qui lui faisait deviner un grand malheur à secourir, le promenurs se précipita dans les flots. Il dut lutter long-temps contre les plus horribles périls, et quand il parvint enfin à regagner la rive, apres avoir été entrainé par le courant à plus de 300 mètres, il déposa sur le bord le corps d'une femme presque entièrement enveloppée dans de longs cheveux blonds tout ruisselans. Le voisinage du gaz qui éclaire les deux rives du Rhône, lui permit de reconnaître, à travers la pâleur qui décolorait le visage de l'infortunée, et à travers le désordre de ses vétemens, do la jeunesse, de l'élégance et une extrême heauté. Comme nous l'avons dit plus hant, il était minuit. Où aller l'où frapper à cette heure ? à qui confier ce fardeau déjà si précieux ? Après une longue incertitude, l'incomn songe à transporte chez lui la pauvre noyée, qui n'avait pas encore regris ses sens. Sa demeure n'était pas éloignée; le feu qui, deux heures auparavant, éclairait une réunion de gais convives, heulait encore; ses serupules, en un pareil moment, auraient pu être meurtriers... Il n'hésite plus. Le lendenain, le visage palé de la jeune femme avait repris une couleur légèrement rosée, et elle assurait às son heureux sanveur qu'aucune espècu de désespoir amoureux n'était pour rien dans l'accident de la veille. Elle s'était égarée en descendant de la voiture de Chambéry, à la recherche du danicie d'une amte qui demerarit sur les quais du Rhône, et, au milieu de l

BRUIT ABSURDE DEREVOLUTION ET D'ANNEXION A CUBA.-Un journal qui se public en anglais et en espagnol, a Boston, l'Aurora, pritend avoir reçu de Cuba des lettres particulières qui contiennent les détails d'un vaste complet nyant pour but d'arracher la Reine des Antilles à la couronne espagnole, et de l'annexer aux Etats-Unis, après avoir donné la liberté à tous les nègres. La chose serait même bientôt faite, car on voulait en faire un des divertissemens du carnaval, et les conspirateurs promettaient que leur révolution aurait lieu, sans remise, du 23 février au 2 mars. Le révélateur de ce complot est si sur du succès, qu'il supplie l'éditeur de l'Aurora de mettre sa signature en gros caractères, au bas de sa lettre, afin que personne ne puisse lui enlever l'honneur de cette mirobolante prophétie. Mais le journaliste, bien que plein de toi dans les assertions de son prophète, a sage-ment pensé qu'il serait impradent de publier le nom de celui-ci ; il n'a même pas cru devoir donner à l'avance le programme de la révolution dont le prochain arrivage de la Havane doit, dit, il, nous annoncer l'accomplissement. Il s'est borné à nous dire que Don . . . Don . . . Don . . . daient à la tête de cette terrible conjuration dont les ramifications s'étendent sur toutes les Antilles espagnoles....Et il y a des journaux sérieux qui se laissent prendre à d'aussi grossières mystifications!

Courrier des E. U.

ANNONCES.

MBDICTF HTPPP.

Rue Notre-Dame.

E Soussigné offre à vendre, 4000 lb. de Graines de Trede, du Nord, de la meilleure qualité. 1500 lb. de Graines de Trede de Rawdon. minots de Graine de Mil sassée, d'une qualité

-AUSSI.—
Un assortiment de GRAINES NOUVELLES de supérieure. A. URQUILART.

31 mars.

Departement des Terres de la Couronne.

Montrèal, 18 Décembre 1845.

AVIS.—Pour être venin, par Eneau Publie, au Palais de Justice, à Trois-Rivieres, MARDI, le QUATRI-EME jour d'AOUT, mil-huit-cent quarante-six, à ONZE heures de l'avant-midi:

La propriété consuc sons le nom de Forges de St. Maurice, bistée sur la Rivière St. Maurice, District de Trois Rivières, Bas-Canada, comprenant tous les ouvrages en fer, moulins, fournaux, maisons, magasins, renisser, et contenant environ cinquante-cinq acres de terre-

en ter, monnos, normas, resonante einquante-cinq aeros de terre, plus ou moins. L'acquiereur pourra avoir le privilège d'acheter une quantité additionnelle de terrain adjoignant (n'excédant pas trois cent cinquante aeros,) qu'il peut avoir au prix de sept chelins et six deniers par aero.

L'acquéreur aura nussi le droit de prendre de la mine de for, durant l'espace de cinq améces, sur les Terres de la Couronne, non encore concédées duns les Fiefs St. Elienne et St. Maurice, connus comme Terrains des Forges, lequel droit cessera sur chaque partie des dits fiefs, du moment que cette partie sera vendue, concédée, ou disposée autrement par le gouvernement lequel ne sera toutefois sigté à aucune indemnité envers l'acquéreur, pour la cessation de ce privilège. Aussi, le droit (non exclusif) d'acheter de la nine des concessionnaires de la Couronne, ou autres sur la propriété desquels les mines

exclusif) d'acheter de la mine des concessionnaires de la Couronne, ou autres sur la propriétu desquels les mines auront été réservées à la Couronne.

Quinze jours sont alloués au présent locataire pour transporter ailleurs ce qui lui appartient.

Possecsion sera donnée le SECOND jour d'OCTO-

Possacision aera donnée le SECOND jour d'OCTO-BRE, mil-huit-cent quarante-six. Un quart du prix d'achat sera requis au tems de la vente, le reste sera payé en trois versemens égaux, an-nuels, avec intérêts. Les lettres patentes seront éma-nées, lorsque le payement sora complété. Des plans de la propriété peuvent être vûs à ce Bu-

D. B. PAPINEAU, C. T. C.

C. T. C.

La Gazette du Canada est priò de pubbler cet
avertissement, ainsi que les autres paphers-nouvelles du
Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés,
une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la vente. Le
Chronicle & Gazette et le Toronio Herald, sont aussi
priés de l'insérer.

Montréal, 5 Janvier 1846.

Nous avons visité, avec beaucoup de plaisir ces jours derniers, l'atelier de M. V. Des-Rochers, peintre en da-guerrotypiste, sur la Place-d'Armes audessous du Bureau du Pilot.

Ce jeune monsieur est no aux environs de Montréal, et Ce jeune monsieur est nó aux environs de Montréal, at s'est déja acquis une belle réputation parmi nous, comme peintre en daguerrotype. Ses portraits sont d'une fidéliné et d'une perfection admirable, il est impossible de fairamieux. Il sait leur donner les couleurs de la vie ; vous posez une minute, et vos traits sont reproduits, avec cette animation du telni qui ajoute une double valeur à une physionomie quelcenque. Neus recommandons au une physionomie quelcenque. Neus recommandons au public ce tulent national et du poys, qui rivalise déjà avec tant de succès, avec les meilleurs artistes que nous avons en ce genre de l'étranger.

ASSEBBLEE DE BISCATIVE. PROPOSITIONS POUR IMPRESSION,

E COMITE' SIEGEANT sur l'IMPRESSION et la E COMITE SIEGEANT SUP l'IMPRESSION et la A Relieure recevra, jusqu'à Samedi, le 23 du courain, à DIX beures A. M. d'aucune société dans la Province, des PROPOSITIONS pour IMPRESSION dans les lap-gues anglaise et française (ou peur chacune séparément) du JOURNAL et APPENDICE de la présente Session,

du JULICAL et AFFENDE de la presente Session, dans la forme suivante:

Composition, par mille ms;

Ouvrage à la presse, par token de 250 feuilles simple, papier à couronne.

Le Journal devra être imprimé en caractère de Small

Le Journal devra être împrimé en caractère de Small Pieu avec des notes en marge en brevière. L'Appendice en caractères tels que le Greffier qui dirige cette affaire le jugera û propos. Par ordre ALFRED PATRICK, Gruffier des comités de l'Assem Légl. Chambre du Comité, 4 avril 1846.

Les différents papiers nouvelles publiés à Torento, à Québec, à Kingston et en cette ville, inséreront l'annones ci dessus jusqu'au 25 du courant et enverront lours comptes à ce Burcau pour palement.

CHAMPAGNE

ED. PAYNE, Agent pour le Canada. 184, Rue Notre-Dame.

-AUSSI.Un assortiment général de vins et de liqueurs

dans leur état naturel. Montreal, 12 Mars, 1816.

MONTREAL.

일

ATTENTION!

E SOUSSIGNE informe ses amis et le public qu'il A est prêt à recevoir des commandes peur achat d'EPICERIES, VINS, PROVISIONS, MARCHANd'EPICERIES, 2159, ...
DISES SECHES &c. &c.
R. DESRIVIERES, ...
Pout N

No. 81 Front St.
N. B. UN Crédit libéral sera accordé pour toute

UN NEGOCIANT établi depuis plusieurs années dans le Commerce d'Epiceries et voulant étendre ses af-aires, désire prendre un associé qui aurait des capitaux et serait capable de gérer un Commerce d'importation qu'on se propose d'établir dans cette ville au 1er Mai pro-chain.

S'addresser par lettre a Box 1038 Post-Office,

New-York. N aura besoin en cette ville au 15 Avril prochain dans un Magazin (en gros) d'Epiceries, d'un jeune homme comnaissant les langues Anglaise et Française, et la tenure des livres par entrés double. S'addresser par lettre affranchis, comme suit Box 1038 Post-Office, New-York.

Montréal, 13 Mars, 1846.

CHAPEAUX FRANCAIS

ES Soussignés offrent a vendre, quelques douzaines de CHAPEAUN FRAN-CAIS, de leur importation de Pau dernier. PRIN 25s. § 30s. Attendu incessantment, directement de Paris, un NOUVEAU CHOIX de Chapeaux PLUCHE de SOIE.

E. R. FABRE & Cie.

Librairie Canadienne, } Rue St. Vincent, 24 mars. } ALBUM LITTERATRE ET MUSICAL DE

LA REVUE CANADIENNE. A part de notre journal semi-hehdomadaire, nous publions une Revue mensuelle: PALBUM LITTERAIRE ET MUSICAL de la REVUE CANADIENNE. L'Abun contient 22 pages de mutière historique, littéraire, etc.—et au moins quatre pages de musique par mois.

Comme on peut le voir par nos conditions

d'Abonnement, en tête de la feuille, on fait une grande déduction à ceux qui prennent les deux; ces personnes auront pour DIX CHELINS seule ment, à peu près cinq cents grandes pages de littérature, etc., et cinquante pages de Mu-sique par un. La musique seule vaudra dans les familles, le prix de l'abonnement des deux pn-

blications. Nos conditions de souscription sont : pour levilles, de payer l'abonnement a PREMIERE DE-MANDE, et pour la campagne invariablement

Toutes lettres, communications, etc., doivent être adres sées, (affranchies) aux Burcaux de la Revue Canadienne, No. 15, rue St. Vincent, porte voisine de la Minerve,

STANISLAS DRAPEAU,

Chef de l'Atelier.

IMPRIMERIE DE LA REVUE CANADIENNE.